Conseil scolaire Viamonde

RÉUNION D'ORGANISATION INAUGURALE DU CONSEIL
(Séance publique)

ORDRE DU JOUR

Le 20 novembre 2026 à 18 h

Réunion Microsoft Teams
Rejoindre la réunion maintenant
ou
Salle du Conseil
Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances M^me^ Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à la réunion.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

Le directeur de l'éducation, M. Sébastien Fontaine, assumera les fonctions de président d'assemblée jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES

1. ÉLECTIONS

1.1 Assermentation des membres élus

1.2 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices

1.3 Élection de la présidence du Conseil : l'élection terminée, la personne élue assume la présidence de la réunion.

1.4 Mot de la présidence élue.

1.5 Élection de la vice-présidence.

1.6 Mot de la vice-présidence élue.

1.7 Destruction des bulletins de vote.

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

3. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

3.1 **Coups de Cœur -** Résultats aux tests de l'OQRE des élèves en Éducation Spécialisée

4. NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS

A) Comités statutaires

4.1 Nomination de **trois** membres du Conseil au Comité d'apprentissage parallèle dirigé (**CAPD**) et de deux membres suppléants.

4.2 Nomination de **trois** membres du Conseil au Comité Consultatif de l'éducation spécialisée (**CCÉS**) et deux membres suppléants pour 4 années

4.3 Nomination de **deux** membres du Conseil au Comité de participation des parents (CPP) et de deux membres suppléants.

4.4 Nomination de **trois** membres du Conseil au Comité de Vérification (CV) pour 4 années

4.5 Nomination de **trois** membres du Conseil au Comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion (CSRE) et de deux membres suppléants.

4.6 Nomination **de trois** membres du Conseil au Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation (CÉRDÉ) en plus de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil.

B) Comités permanents

4.7 Nomination **deux** membres du Conseil au Comité de Gouvernance (CG) et de deux membres suppléants en plus de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil

4.8 Nomination **trois** membres du Conseil au Comité des secteurs – AFF, COM, SIEP et SRH (CS) et de deux membres suppléants

4.9 Nomination **trois** membres du Conseil au Comité Éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) et de deux membres suppléants

C) Comités provinciaux et nationaux

4.10 Nomination **d'un** membre en plus de la présidence ou son délégué de facto à l'Association des conseillers et conseillères scolaires des écoles Publiques de l'Ontario (ACÉPO)

4.11 Nomination **d'un** membre au Conseil d'administration du Consortium du Centre Jules-Léger (CJL) pour 4 années

5. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

Conseil scolaire Viamonde

6. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

6.1 Bureau de la direction de l'éducation

6.1.1 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2027

7. AFFAIRES

7.1 États financiers 2025-2026

8. ÉDUCATION

8.1 Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2026-2027

9. RAPPORTS DES COMITÉS

COMITÉS STATUTAIRES

9.1 Rapport nº 2 du Comité de vérification PUB du 9 novembre 2026

9.2 Rapports nº 1 nº 2 du Comité de l'éducation spécialisée du 13 octobre 2026

9.3 Rapports nº 3 nº 4 du Comité de l'éducation spécialisée du 10 novembre 2026

10. AVIS DE MOTION

11. LEVÉE DE LA RÉUNION D'ORGANISATION DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance du Territoire

Je reconnais que je me trouve aujourd'hui dans la ville de Toronto sur les territoires traditionnels des Nations Mississauga, Haudenosaunee, Wendat, Attiwonderonk et Anishinaabeg, qui occupent ces terres depuis des temps immémoriaux et je vous invite à reconnaitre le territoire sur lequel vous vous trouvez.

Nous reconnaissons les *Mississaugas of the Credit* comme les détenteurs originels des droits et les signataires du *Traité n° 13* (l'entente originel de 1787) ainsi que du *Toronto Purchase* (1805) et nous affirmons que les accords qui y sont stipulés constituent le fondement de notre relation de Nation à Nation.

Au Conseil scolaire Viamonde, nous nous engageons à jouer un rôle continu dans la réconciliation par des actions concrètes fondées sur la vérité, la justice et le respect. Nous sommes reconnaissants.es envers les gardiens originels de cette terre qui ont veillé à ce que nous puissions travailler, nous divertir et vivre sur ces territoires aujourd'hui et à l'avenir.

Conseil scolaire Viamonde

reconnaissance du territoire

Éducation Autochtone

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ D'APPRENTISSAGE PARALLÈLE DIRIGÉ (CAPD)

Comité d'apprentissage parallèle dirigé (CAPD)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Étudie les demandes et recommande le placement des élèves concernés dans un programme d'apprentissage parallèle dirigé pour élèves dispensés de fréquentation scolaire. • Révise la politique et fait au besoin des recommandations au Conseil.	Ad hoc selon les besoins. • Réunion en comité plénier à huis clos.	• Trois (3) conseillères ou conseillers scolaires. • Deux (2) conseillères ou conseillers scolaires suppléants. • Une (1) surintendance de l'éducation. • Un (1) membre de la communauté qui n'est ni membre, ni employé du Conseil. • Personnes-ressources du personnel administratif (au besoin). • Soutien : secrétaire de séance.

Conseil scolaire Viamonde

Deux membres et la présidence du Conseil (membre de facto) et deux membres suppléants.

Membres en 2026	**Suppléants en 2026**
(Membre de facto) Conseillère Richez **Vice-Présidente du Conseil**	Conseiller O'Hara
Conseiller Lapointe	Conseiller Paradis
Conseillère Oger	

Membres en 2027	**Suppléants en 2027**
---------- **Présidence du Conseil** (Membre de facto)	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)

Comité Consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Fait des recommandations au Conseil quant à la création, l'élaboration et la prestation des services et des programmes offerts aux élèves en difficulté y compris les élèves handicapés dans leur développement. • Propose, élabore et révise les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil.	Dix (10) réunions publiques par année. **Mandat de 4 ans pour les conseillères scolaires et conseillers scolaires**	• Trois (3) conseillères ou conseillers scolaires. • Deux (2) conseillères ou conseillers scolaires suppléants. • Surintendance de l'éducation • Directions du Service de l'éducation spécialisée. • Une représentante ou un représentant (1) de chacune des associations locales, dont le nombre ne doit pas dépasser douze (12). • Une personne (1) suppléante pour chaque représentante ou représentant des associations locales. • Invités : autres personnes selon leur domaine d'expertise. • Soutien : secrétaire de séance

Conseil scolaire Viamonde

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants pour 4 années

Membres en 2022-2026	Suppléants en 2022-2026
Conseiller Fortin (P)	Conseiller O'Hara
Conseiller Lapointe	Conseiller Rochefort
Conseillère Dandavino	

Membres en 2026-2030	Suppléants en 2026-2030
1er membre :	1er membre :
2e membre :	2e membre :
3e membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Comité de participation des parents (CPP)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Accroît la participation des parents dans l'actualisation du plan stratégique du Conseil. • Collabore avec les conseils d'école par l'entremise de la direction de l'éducation ou son délégué dans le but de : • partager des méthodes efficaces pour favoriser l'engagement des parents dans l'apprentissage de leurs enfants; • repérer et réduire les obstacles à l'engagement des parents; • veiller à ce que les écoles offrent un milieu accueillant, sain et sécuritaire pour les parents et les élèves. • Décide en collaboration avec la direction de l'éducation ou son délégué, conformément aux politiques du Conseil, de l'affectation des sommes octroyées sous le régime de la *Loi sur l'éducation* pour la participation des parents.	Minimum quatre (4) réunions publiques par année et autres au besoin.	• Deux (2) conseillers scolaires. • Deux (2) conseillers scolaires suppléants. • Surintendance de l'éducation • Dix (10) parents membres des conseils d'écoles et deux (2) suppléants représentant les régions urbaines et rurales. • Soutien : secrétaire de séance.

Conseil scolaire Viamonde

Deux membres du Conseil et deux membres suppléants.

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Conseiller Fortin (P)	Conseillère Diakité
Conseillère Ruszkowski	Conseiller Lapointe

Membres en 2027	Suppléants en 2027
Membre :	Membre :
Membre :	Membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ DE VÉRIFICATION (CV)

Comité de Vérification (CV)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Faire des recommandations au Conseil en matière des examens du processus de communication de l'information financière, des contrôles internes, de la vérification interne et externe, des questions liées à la conformité, de la gestion du risque, ainsi que de toutes autres activités proposées par le Conseil. • Appuyer les conseillers scolaires à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'intendance. • S'acquitter du mandat respectif du conseiller scolaire et du membre externe tel que précisé au paragraphe 7 du *Règl. de l'Ont. 361/10.*	Minimum trois (3) réunions par année ; autres au besoin. La première réunion doit avoir lieu au plus tard le 30 septembre. **Mandat de 4 ans pour les conseillers scolaires**	• Trois (3) conseillers scolaires. • Deux (2) membres externes qui ont des connaissances pertinentes en finances. • Surintendance des services corporatifs et trésorier. • Direction de l'éducation et secrétaire du Conseil. • Soutien : secrétaire de séance et/ou adjointe administrative Affaires.

Conseil scolaire Viamonde

Trois membres du Conseil pour 4 années

Membres en 2022-2026
Conseiller Paradis (P)
Conseiller Fortin
Conseillère Oger

Membres en 2026-2030
1er membre :
2e membre :
3e membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ D'APPEL À UNE SUSPENSION, UN RENVOI OU À UNE EXCLUSION (CASRE)

Comité d'appel à une suspension ou audience de renvoi		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Étudie les appels de suspension et recommandations de renvoi selon le déroulement précisé dans la politique du Conseil et prendre une décision informée. • Faire un rapport à titre informatif au Conseil constitué en comité plénier à huis clos.	Ad hoc selon les besoins; réunion en comité plénier à huis clos.	• Trois (3) conseillers scolaires. • Deux (2) conseillers scolaires suppléants. • Surintendance de l'éducation responsable du dossier de la sécurité dans les écoles • Soutien : adjointe administrative EDU et secrétaire de séance.

Conseil scolaire Viamonde

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Conseiller Paradis (P)	Conseiller Gregory
Conseiller Tikeng	Conseillère Diakité
Conseillère Dandavino	

Membres en 2027	Suppléants en 2027
membre :	membre :
membre :	membre :
membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION (CÉRDÉ)

Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Est responsable de la mise en œuvre du processus d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation et secrétaire. • Évalue le rendement de la direction de l'éducation en respectant les modalités de la politique 5,400 et le Règlement de l'Ontario 83/24	Nombre de réunions est déterminé selon les besoins	• Trois membres du Conseil en plus du membre de facto (Présidence ou Vice-Présidence) • Soutien : secrétaire de séance

Conseil scolaire Viamonde

Trois membres du Conseil en plus du membre de facto (Présidence ou Vice-Présidence)

Membres en 2026
Conseillère Richez **Vice-Présidente du Conseil** (Membre de facto)
Conseillère Oger
Conseillère Ruszkowski
Conseiller Gregory

Membres en 2027
---------- **Présidence ou Vice-présidence du Conseil** (Membre de facto)
Membre :
Membre :
Membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE (CG)

Comité de Gouvernance (G)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Fournit des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil. • Étudie des questions concernant la gestion générale du Conseil et toute autre question connexe renvoyée au comité par le Conseil ou par la direction de l'éducation et secrétaire. • Peut être appelé à agir au nom du Conseil en cas de situations d'urgence. • Élabore et met en œuvre les méthodes d'auto-évaluation du Conseil. • Planifie les séances d'information et de formation pour les nouveaux élus lors des années d'élections municipales. • Élabore et met en œuvre, selon les besoins des membres, un calendrier annuel de perfectionnement professionnel et établit l'allocation annuelle dédiée au perfectionnement professionnel. • Met sur pied un comité spécial lors de l'embauche d'une nouvelle direction de l'éducation et secrétaire. (Comité DÉ)	Quatre (4) réunions par année; autres au besoin	• Deux membres du Conseil en plus du membre de facto (Présidence ou vice-présidence) et deux membres suppléants • Deux (2) conseillers scolaires suppléants • Partagé entre la surintendance des services corporatifs et la direction de l'éducation • Invités : autres personnes selon leur domaine d'expertise • Soutien : secrétaire de séance

Conseil scolaire Viamonde

Deux membres du Conseil en plus du membre de facto (Présidence ou vice-présidence) et deux membres suppléants

Membres en 2025	Suppléants en 2025
Conseillère Richez **Vice-présidence du Conseil** (Membre de facto)	Conseiller O'Hara
Conseiller Paradis	Conseiller Lapointe
Conseiller Ruszkowski	

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Conseillère Richez **Présidence ou vice-présidence du Conseil** (Membre de facto)	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ DES SECTEURS – AFFAIRES, COMMUNICATIONS, IMMOBILISATIONS ET RESSOURCES HUMAINES (CS)

Comité des secteurs : Affaires, Communication, Immobilisation et Ressources Humaines (CS)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
• Fournit des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil. • Fait des recommandations au Conseil pour toute question portant sur : - le budget, les finances - les installations et les immobilisations scolaires - les ressources humaines et les relations de travail, y compris le mandat de négociation du personnel syndiqué et les conditions de travail du personnel non-syndiqué - la santé, sécurité et bien-être des membres du personnel - la diversité, l'inclusion et les droits de la personne (membres du personnel) - le réseau et les ressources technologiques	Cinq (5) réunions par année; autres au besoin	• Trois (3) conseillers scolaires • Deux (2) conseillers scolaires suppléants • Partagé entre les directions exécutives des secteurs et une surintendance des services corporatifs • Invités : autres personnes selon leur domaine d'expertise • Soutien : secrétaire de séance

Conseil scolaire Viamonde

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Conseiller Gregory (P)	Conseiller Paradis
Conseillère Richez	Conseillère Dandavino
Conseiller O'Hara	

Membres en 2027	Suppléants en 2027
Membre :	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION AU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)

Comité en éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI)		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**

• Fournit des rétroactions sur les politiques découlant de son mandat et fait au besoin des recommandations au Conseil.
 	
• Fait des recommandations au Conseil quant aux initiatives reliées à :
  • l'apprentissage
  • l'enseignement et les programmes scolaires au niveau académique, culturel et sportif
  • la santé, sécurité et bien-être des élèves
  • la diversité, l'inclusion et les droits de la personne **(élève)**
	Quatre (4) réunions par année; autres au besoin	• Trois (3) conseillers scolaires
		
		• Deux (2) conseillers scolaires suppléants
		
		• Partagé entre les surintendances de l'éducation
		
		• Directions des services pédagogiques au besoin
		
		• Agente ou agent en équité et droits de la personne
		
		• Représentants d'association locale en droits de la personne, représentant du CCES, représentant élève membre du CPÉ.
		
		• Soutien : secrétaire de séance

Conseil scolaire Viamonde

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants

Membres en 2026	Suppléants en 2026
Conseillère Diakité (P)	Conseiller Tikeng
Conseillère Oger	Conseillère Ruszkowski
Conseiller Fortin	

Membres en 2027	Suppléants en 2027
Membre :	Membre :
Membre :	Membre :
Membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS LE CONSEIL POUR SIÉGER AU CA DE L'ACÉPO

ACÉPO : Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario		
RESPONSABILITÉS	**FRÉQUENCE DES RÉUNIONS**	**COMPOSITION**
Les quatre (4) conseils scolaires membres de l'ACÉPO, ainsi que les communautés des écoles publiques de langue française bénéficient des services et des ressources : • révision et analyse de règlements provinciaux et de législation; leadership et information concernant le financement en éducation des écoles de langue française; • partage d'information afin de faciliter la compréhension et les interventions lors de la mise en place d'initiatives gouvernementales; • rencontres et séances d'information afin d'habiliter les conseillers scolaires à assumer leur rôle en démarchage politique; offre de formation et rassemblement politique lors de l'assemblée générale annuelle.	Selon l'horaire établi par la direction générale de l'ACÉPO.	• La présidence ou son délégué et un deuxième membre

Conseil scolaire Viamonde

La présidence ou son délégué et un deuxième membre

MEMBRES EN 2026
Conseiller Fortin **Président du Conseil**
Conseillère Richez **Vice-présidente du Conseil**

Membres en 2027
---------- **Présidence ou Vice-présidente du Conseil**
Membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026

NOMINATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LE CONSEIL POUR LE CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER (CCJL)

CCJL : Consortium Centre Jules-Léger

Les membres du CA sont redevables aux contribuables francophones de l'Ontario. Bien qu'ils soient nommés par les associations de conseils scolaires (3 de l'ACEPO et 3 de l'AFOCSC), ils ne relèvent pas de ces associations, ni des conseils scolaires de langue française de l'Ontario.

RESPONSABILITÉS	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS	COMPOSITION
• Offre une éducation spécialisée aux élèves francophones de niveau préscolaire, élémentaire, secondaire ayant des troubles d'apprentissage sévères ou qui sont sourds ou malentendants, qui sont aveugles ou en basse vision ou qui sont sourds et aveugles. • Travaille étroitement avec les douze • (12) conseils scolaires de langue française, les partenaires communautaires et autres prestataires de services.	Selon l'horaire établi par la direction générale du CCJL. **Mandat de 4 ans pour les conseillers scolaires**	Un membre du Conseil.

À nommer un membre du Conseil pour représenter le consortium Centre Jules-Léger (CJL) pour 2026

MEMBRE EN 2022	MEMBRE EN 2026
Conseiller Fortin	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : **Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2027**

ANTÉCÉDENTS

Le calendrier a été présenté aux membres du Conseil à l'état d'ébauche lors de la réunion ordinaire d'octobre 2026 afin de recevoir les commentaires avant la préparation finale du calendrier 2027.

SITUATION ACTUELLE

Les modifications proposées lors de cette réunion ont été intégrées et le calendrier à **l'annexe A** est donc présenté pour adoption aujourd'hui.

Depuis le **1er septembre 2025**, tous les membres du Conseil devront être physiquement présents à toutes les réunions ordinaires du Conseil et à toutes les réunions du comité plénier au cours de chaque année de leur mandat, sauf si l'une des exceptions prévues par la Loi s'applique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 sur le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2027* soit reçu.

QUE le Conseil approuve le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2027* tel qu'il figure à l'Annexe A.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

P.j. (2)

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

ANNEXE A

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2027

DATES	SÉANCES	HORAIRE	LIEUX
Jeudi – 21 janvier 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Jeudi – 18 février 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Pas de réunion en mars 2027			
Vendredi– 16 avril 2027 Retraite	Publique Huis Clos	18h00 20h00	École élémentaire Du Chêne
Jeudi – 20 mai 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	École élémentaire Paul-Demers *
Vendredi– 18 juin 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Juillet et août 2027 – VACANCES			
Vendredi– 17 septembre 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Siège social Toronto
Vendredi – 15 octobre 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Nouvelle école de Chatham
Vendredi – 19 novembre 2027	Réunion d'organisation	18h00	Siège social Toronto
Jeudi – 9 décembre 2027	Publique Huis Clos	18h00 20h00	Nouvelle école d'Ajax

*Inauguration du nouveau bâtiment de l'école

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires.

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

ANNEXE B

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DANS LES ÉCOLES DE 2008 À 2025

Écoles (en fonction depuis)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024	2025	2026	2027
Académie Alexandre-Dumas (2013)						avril											
Académie La Pinède (1981)								avril									
Académie de la Tamise (1998)																	
Académie de la Moraine (2000)		oct															
Antonine-Maillet (1997)			avril														
Carrefour des jeunes (2000)										sept							
Charles-Sauriol (2012)					avril												
Chantal-Benoit (2023)													avril				
Collège français (1979)											sept						
David-Saint-Jacques (2020)													juin				
Du Chêne (2011)																	Avril
Dyane-Adam (2019)													sept				
Étienne-Brûlé (1969)															fév		
Félix-Leclerc (1988)								nov									
Franco-Jeunesse (1968)			sept				sept										
Franco-Niagara (2019)					oct							fév					
Gabrielle-Roy (1975)									oct								
Gaétan-Gervais (2017)				fév			avril			mai							
Georges-P.-Vanier (1974)								mai									
Gabriel-Dumont (1979)				oct													
Horizon Jeunesse (1998)																	
Jeanne-Lajoie (1974)								sept									
Jeunes sans frontières (2000)							oct										
L'Héritage (1998)																	
La Mosaïque (2008)	mars																
La Marsh (1991)	sept	nov		sept													
L'Envolée (1998)	avril		oct														
La Source (1993)									sept								
Le Caron (1980)						sept											
La Fontaine (1998)																	
Le Flambeau (2017)										avril							
Laure-Rièse (1991)																	
L'Harmonie (2002)								oct									
L'Odyssée (2000)											fév						

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Écoles (en fonction depuis)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2023	2024	2025	2026	2027
La Pommeraie (2016)									mai								
Les Rapides (1991)																Oct.	
Louise-Charron (2014)														avril			
Mathieu-da-Costa (1990)																	
Marie-Curie (1972)							mai										
Michelle-O'Bonsawin (2023)														mai			
De Lamothe-Cadillac (2010)			mai		sept												
Micheline-Saint-Cyr (2017)										fév							
Norval-Morisseau (2012)					fév												
Nouvel Horizon (1995)																	
Patricia-Picknell (1998)														sept			
Pavillon de la jeunesse (2000)																	
Paul-Demers (2018)											avril					déc	mai
Pierre-Elliott-Trudeau (2000)																	
Des Quatre-Rivières (2008)	fév																
Renaissance (1998)		fév															
Roméo-Dallaire (2009)		mai															
Ronald-Marion (2013)						juin									oct		
Toronto Ouest (2012)										oct							
Saint-Joseph (1848)																avril	
Viola-Léger (2018)											mai						
Nouvelle École Chatham (2027)																	Oct.
Nouvelle École Ajax (2027)																	Déc.

Conseil scolaire Viamonde

Le 20 novembre 2026 **PUBLIC**

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : États financiers 2025-2026

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 9 novembre 2026. Le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2025-2026 tels qu'ils ont été présentés.

Les états financiers consolidés au 31 août 2026 en version ébauche sont inclus à l'annexe A pour approbation par le Conseil.

Les vérificateurs externes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton vous confirment dans leur rapport de l'auditeur indépendant que les états financiers présentés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2026 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le Conseil a clôturé l'exercice 2025-2026 avec un excédent global de 5 601 565 $, comparativement au déficit anticipé de 3 390 775 $ présenté lors du dépôt du budget révisé en décembre 2025. Les écarts importants ayant mené à ce résultat sont expliqués dans les sections suivantes du rapport.

L'annexe B présente un sommaire des revenus et dépenses tel que présenté dans les états financiers.

Les éléments suivants ont contribué aux résultats de l'année :

A) Revenus

Les revenus reconnus pour l'année 2025-2026 ont augmenté de 6 120 045 $ par rapport au budget révisé. L'annexe C démontre la ventilation des revenus des états financiers comparée au budget révisé.

Les explications ci-dessous adressent les variations des différentes sections en agrégat.

Fonctionnement

La variance des revenus de fonctionnement se chiffre à 4 733 012 $ et s'explique principalement par des revenus ponctuels non récurrents de 4 756 120 $.

Installations destinées aux élèves

Les revenus liés aux installations destinées aux élèves diminuent de 721 843 $. Cette réduction s'explique par une baisse des revenus reconnus aux fins de la dépense

d'amortissement. Cette baisse est liée à une différence dans les actifs capitalisables ajoutés en cours d'année.

Autres revenus

L'augmentation des autres revenus se chiffre à 394 510 $. Cette augmentation s'explique principalement par les subventions spéciales allouées en cours d'année et par des prêts de services qui sont facturés à des tiers.

Affectations non disponibles

L'augmentation des affectations non disponibles se chiffre à 1 714 366 $. Ce montant correspond aux revenus générés par les dépenses liées aux nouveaux terrains des écoles élémentaires Toronto-Est et Chantal-Benoit, complétés en 2024-2025 (539 597 $), ainsi qu'à une augmentation des fonds générés par les écoles (1 174 769 $) par rapport à l'estimation préliminaire.

B) Dépenses

L'annexe D présente une ventilation des dépenses des états financiers qui sont comparées au budget révisé.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 3 429 056 $ comparé au budget révisé.

Commentaires généraux touchant plusieurs lignes budgétaires :

- Écarts importants dans les dépenses réelles liées à la WSIB et les estimations fournies par le consultant externe lors de l'élaboration du budget (790 000 $).
- Dépenses salariales inférieures au budget prévu en raison de poste non comblé pour toute l'année.
- Réduction des provisions pour risques financiers futurs (875 000 $).

Variance par ligne budgétaire :

Catégorie	Variance	%	Commentaires
Titulaires de classe	501 337 $	0,4%	Dépenses salariales et avantages sociaux plus élevés que prévu contrebalancé par les économies en Suppléance.
Suppléance	(379 780) $	-4,3%	Diminution du nombre d'absences.
Aide à l'enseignement	(1 019 272) $	-5,4%	Les dépenses respectent généralement le budget; toutefois, les écarts liés à la CSPAAT et l'ajustement des provisions ont eu un impact plus important sur cette ligne.

Catégorie	Variance	%	Commentaires
Petite enfance	(13 232) $	-0,2%	Dépenses généralement conformes aux prévisions budgétaires.
Manuels et fournitures	(1 678 278) $	-25,8%	Environ 0,6 M$ a été imputé sur autres lignes budgétaires et 0,85 M$ a été financé par des subventions spéciales. De plus, les dépenses des écoles ont été inférieures de 0,32 M$ à leurs budgets.
Ordinateurs	363 930 $	30,6%	Écart principalement attribuable au traitement comptable des achats capitalisables qui seront reconnus dans la dépense d'amortissement, contrebalancer par des dépenses supplémentaires compléter en cours d'année.
Soutien paraprofessionnel et technique	(511 250) $	-3,6%	Plusieurs postes sont demeurés vacants en cours d'année, ce qui a généré des économies sur les salaires et les avantages sociaux.
Services de bibliothèque et d'orientation	(346 626) $	-7,4%	Dépenses salariales moins élevées que prévu en raison de postes non comblés.
Perfectionnement professionnel	(417 787) $	-24,6%	Dépenses planifiées en perfectionnement professionnel non réalisées dans différents domaines.
Directions d'école et directions adjointes	67 106 $	0,5%	Dépenses généralement conformes aux prévisions budgétaires.
Secrétariat	21 042 $	0,3%	Dépenses généralement conformes aux prévisions budgétaires.
Coordinateurs et consultants	18 433 $	0,3%	Dépenses généralement conformes aux prévisions budgétaires.
Éducation permanente	(13 926) $	-40,1%	Dépenses moins élevées que prévu.
Administration des conseils scolaires	(61 297) $	-0,6%	L'écart net s'explique par des dépenses salariales plus élevées que prévu, contrebalancées par des économies sur les services contractuels.
Transport des élèves	(615 954) $	-2,0%	Économies réalisées en cours d'année en raison des journées d'intempéries et d'une utilisation moindre du transport adapté.
Fonctionnement et entretien des écoles	656 498 $	2,5%	Dépenses supérieures en raison d'allocations additionnelles accordées en cours d'année, compte tenu du surplus anticipé.

Autres dépenses

Les dépenses hors fonctionnement ont augmenté de 394 510 $ par rapport aux prévisions budgétaires en raison des dépenses associées aux subventions spéciales annoncées en cours d'année. Ces dépenses sont contrebalancées par des revenus équivalents.

C) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles. La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

Surplus accumulé – non disponible

Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité.

L'augmentation du surplus accumulé non disponible est de 174 043 $ et est constituée des éléments suivants :

Surplus non disponible	**Solde au 31 août 2025**	**Transferts**	**Solde au 31 août 2026**
Terrains – générale	165 734 505 $	539 597 $	166 274 102 $
OMHSI*	(11 471 944) $	(625 970) $	(12 097 914) $
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 042 458) $	101 768 $	(940 690) $
Fonds générés par les écoles	3 322 792 $	158 648 $	3 481 440 $
Total	**156 542 896 $**	**174 043 $**	**156 716 939 $**

* Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est zéro. Cependant, lors de l'achat de terrain ou de travaux capitalisés pour les améliorations aux terrains, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Ces surplus sont donc considérés comme non disponibles. Pour l'exercice courant, les dépenses liées aux terrains, de l'École élémentaire Toronto-Est et de l'École élémentaire Chantal-Benoit, d'une valeur totale de 539 597 $ ont été constatées.

Chaque année, le Conseil doit ajuster l'obligation et la dépense d'amortissement reliée aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Pour l'année 2025-2026, la dépense d'amortissement est 625 970 $.

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère et il en découle que toute variation est isolée des résultats de l'année courante. La variance pour l'année 2025-2026 est de 101 768 $.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles. Cette année les fonds générés par les écoles ont augmenté de 158 648 $ en fonction de l'état des comptes en date du 31 août 2026.

Surplus accumulé - disponible

Par le terme « disponible », le Ministère entend un surplus qui peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes, mais assujetties à leurs règlements du Ministère. Le montant « disponible » est réparti entre un montant affecté à des fins précises approuvé par le Conseil et un montant non affecté disponible pour ses activités courantes.

Les résultats de l'année augmentent le surplus accumulé disponible de 5 427 522 $ comparé à une réduction de 2 901 588 $ prévue au budget révisé. Le surplus accumulé disponible est réparti selon les explications suivantes.

1. Surplus pour la salle de classe

Le Conseil permet aux écoles de reporter jusqu'à 10% de leur budget annuel à l'année suivante s'il y a un surplus en fin d'année. À cette fin, nous assurons que l'excédent accumulé pour la salle de classe est à une valeur suffisante pour contrebalancer les fonds reportés.

Le solde de l'excédent accumulé pour la salle de classe est demeuré inchangé à 120 000 $.

2. Surplus pour le renouvellement des équipements informatiques

Afin d'assurer une stabilité de l'impact budgétaire des achats informatiques, une réserve a été constituée pour ces achats futurs afin de permettre au Conseil de budgéter un montant stable chaque année. Selon les dépenses prévues au cours d'une année, le Conseil ajoute des fonds à cette réserve ou en retire. Pour l'année 2025-2026, il était prévu de retirer 555 329 $ de la réserve. En raison de certains délais de livraison, des équipements d'une valeur de 225 000 $ n'ont pas été reçus avant le 31 août 2026. Le retrait de la réserve a donc été ajusté en conséquence.

Solde au 31 août 2025	**4 799 875 $**
Utilisation de la réserve 2025-2026	(330 329) $
Solde au 31 août 2026	**4 469 546 $**

À noter que l'administration évalue les dépenses informatiques futures afin de bien planifier les achats en fonction des besoins du Conseil et des écoles. La réserve nécessaire pourrait être modifiée selon l'évolution des besoins et des coûts de l'équipement.

3. Réserve pour la mise à jour du progiciel de gestion intégré (PGI)

Le Conseil utilise actuellement un progiciel de gestion intégré (PGI) en partenariat avec dix autres conseils scolaires francophones. Ce système arrive à la fin de son cycle de vie et ne sera bientôt plus soutenu par le développeur. En collaboration avec les autres conseils francophones, le Conseil travaille à la sélection d'un nouveau PGI moderne. Au cours de la dernière année, le projet a pris du retard : le choix du PGI n'est pas encore décidé et les coûts que devra assumer le Conseil demeurent inconnus.

Compte tenu de ces incertitudes, il est recommandé d'augmenter de 750 000 $ la réserve prévue à cette fin, ce qui portera son solde à 1 500 000 $. La réserve sera réévaluée une fois le plan de projet établi et le PGI sélectionné.

4. Réserve pour les fluctuations WSIB

Depuis quelques années, les dépenses liées à la WSIB sont inférieures au budget en fin d'année, soit de 1,5 M$ en 2024-2025 et de 0,79 M$ en 2025-2026. Compte tenu de ces écarts, le Conseil a réduit son budget annuel en concertation avec son consultant externe. Néanmoins, un écart défavorable demeure possible et le budget pourrait alors s'avérer insuffisant. Afin d'assurer une protection financière dans cette éventualité, il est recommandé de constituer une nouvelle réserve pour les fluctuations des coûts de la WSIB et d'y affecter l'écart favorable de l'année, soit 790 000 $.

5. Réserve pour projets prioritaires

Au cours de l'exercice, le Conseil a reçu un revenu ponctuel non récurrent de 3 981 120 $. Il était prévu que ces fonds soient comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés au moment de leur utilisation. Toutefois le Conseil doit constater la totalité de ce revenu en 2025-2026. Il est donc recommandé de constituer une réserve pour projets prioritaires afin d'assurer le suivi de ces fonds. À noter que, lors de l'élaboration du budget 2026-2027, il était prévu d'utiliser 1,2 M$ de ces fonds pour combler une partie du déficit en transport scolaire. Ce changement sera pris en compte lors de la préparation du budget révisé.

6. Réserve pour le transport scolaire

Depuis 2020-2021, le Conseil enregistre un déficit dans le financement du transport scolaire, lequel s'est accentué à la suite des modifications apportées à la formule de financement en 2023-2024. Afin d'éviter que ce manque à gagner ne soit absorbé par une réduction des services offerts, il est recommandé de constituer une nouvelle réserve de 5 M$ pour le déficit en transport scolaire, soit environ deux fois le déficit anticipé pour 2026-2027. Cette réserve donnera au Conseil plus de temps pour travailler avec le Ministère à une solution durable quant à la formule de financement.

7. Intérêts sur la dette non supportée

Il y a plusieurs années, des dettes à long terme ont été contractées par le Conseil et une partie de celles-ci n'est pas supportée par le Ministère. Un surplus a donc été constitué pour couvrir les intérêts non financés. Ces intérêts se chiffrent à 12 109 $ cette année et représentent le transfert à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Au 31 août 2026, le solde de ce surplus est de 56 149 $.

8. Débenture TDSB – fonds d'amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d'intérêts générés sur le fonds d'amortissement créé pour le remboursement de la débenture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l'amortissement des actifs ayant été acquis par le produit de cette débenture est comptabilisé contre celui-ci. À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Puisque cette débenture est maintenant échue, seul l'amortissement de 69 056 $ sera transféré à l'excédent accumulé.

Au 31 août 2026, le solde de ce surplus est de 552 451 $.

9. Surplus pour nouvelles écoles

Le Conseil a constitué ce surplus pour financer la construction de certaines écoles lorsque les subventions du Ministère sont insuffisantes. Lorsque des fonds sont approuvés pour un projet, ils sont ajoutés à ce surplus et réservés jusqu'à la réalisation du projet. Une fois les travaux réalisés, leur valeur est transférée au surplus pour projets d'immobilisations engagés. Si un projet est terminé et que des fonds n'ont pas été dépensés, ceux-ci sont retournés au surplus disponible non affecté.

À la suite d'une revue des projets, les fonds précédemment réservés, soit 1 664 038 $, ne sont plus nécessaires et seront réaffectés au surplus disponible non affecté.

Au 31 août 2026, le solde de ce surplus sera 0 $.

10. Projets d'immobilisations engagés

Ce surplus est utilisé pour tous les projets de construction réalisés qui ont été financés par le Conseil. La charge d'amortissement associée à ces projets est absorbée par ce surplus puisqu'aucun financement n'est reçu directement pour ces projets.

La charge d'amortissement associée à l'ensemble des projets totalise 426 722 $.

Le solde du surplus pour les projets d'immobilisations engagés est de 12 687 626 $.

11. Surplus disponible non affecté

Le surplus disponible non affecté a évolué comme suit :

Solde au 31 août 2025	18 213 550 $
Changements 2025-2026	(2 657 339) $
Solde au 31 août 2026	**15 556 212 $**

Le solde du surplus disponible non affecté (excédent de fonctionnement accumulé disponible non affecté) de 15 556 212 $ au 31 août 2026 représente 5,97% des revenus générés par les subventions ministérielles.

D) Conclusion

L'exercice 2025-2026 se termine avec un excédent de 5 601 565 $, attribuable principalement à des revenus ponctuels non récurrents et à des dépenses de fonctionnement inférieures au budget. Les affectations recommandées permettent de réserver ces fonds à des besoins précis, notamment le déficit en transport scolaire, le projet PGI, les fluctuations des coûts de la WSIB et les projets prioritaires. Le surplus

disponible non affecté de 15 556 212 $ au 31 août 2026 demeure suffisant pour absorber d'éventuels imprévus.

La ventilation du pourcentage des dépenses par catégorie telle que rapportée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2025-2026 est présentée à l'annexe F.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 sur les *États financiers 2025-2026* soit reçu.

Approbation de l'affectation statutaire

QUE l'affectation statutaire de 174 043 $ soit affectée vers le surplus non disponible à des fins de conformité.

QUE le solde du surplus annuel de 5 427 522 $ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé disponible à des fins de conformité.

Approbation des affectations entre comptes de surplus disponibles à des fins de conformité

QUE soit affecté de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

- 750 000 $ à au compte de surplus pour le projet PGI ;
- 790 000 $ à un nouveau compte de surplus pour WSIB ;
- 3 981 120 $ à un nouveau compte de surplus pour des projets prioritaires ;
- 5 000 000 $ à un nouveau compte de surplus pour le déficit en transport scolaire ;

QUE soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté :

- 330 329 $ du compte de surplus pour équipement informatique.
- 1 664 038 du compte de surplus pour nouvelles écoles en raison de la terminaison des projets précédemment approuvés ;
- 12 109 $ du compte de surplus pour les intérêts sur la dette non supportée;
- 69 056 $ du compte de surplus du fonds d'amortissement du TDSB;
- 360 727 $ du compte de surplus pour les projets d'immobilisations engagés.

QUE le Conseil approuve les états financiers de l'exercice 2025-2026, tels que présentés à l'annexe A, conformément à la recommandation du comité de vérification.

Préparé par :
Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (6)

Conseil scolaire Viamonde

États financiers consolidés au 31 août 2026

PROJET

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 31

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière,* à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

EXEMPLE

Sébastien Fontaine **Directeur de l'éducation et secrétaire**	**Jason Rodrigue** **Surintendant des services corporatifs et trésorier**

Toronto, Canada
Le XX novembre 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2026, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2026 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l’attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le XX novembre 2026

PROJET

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de la situation financière
au 31 août 2026

	2026	2025
	$	$
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	**24 946 596**	61 181 675
Débiteurs (note 3)	**43 239 415**	41 267 282
Débiteurs - gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	**96 126 730**	93 793 120
	164 312 741	196 242 077
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	**4 425 000**	35 315 676
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	**33 744 349**	27 589 239
Revenus reportés (note 8)	**15 460 054**	19 072 870
Avantages sociaux futurs (note 9)	**3 849 993**	4 198 173
Prêts pour immobilisations (note 10)	**74 930 372**	82 607 207
Apports en capital reportés (note 11)	**426 324 701**	397 191 321
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	**24 402 591**	23 077 898
	583 137 060	589 052 384
DETTE NETTE	**(418 824 319)**	(392 810 307)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	**482 321**	437 139
Immobilisations corporelles (note 13)	**619 772 039**	588 201 645
	620 254 360	588 638 784
***EXCÉDENT ACCUMULÉ* (note 14)**	**201 430 041**	195 828 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,

Benoit Fortin, Président du Conseil

Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation et secrétaire

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 31 août 2026

	2026 Budget	2026 Réel	2025 Réel
	$	**$**	$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	**234 633 767**	**235 478 910**	229 462 964
Subventions provinciales - terrains		**523 193**	36 845 089
Subventions provinciales - impôt foncier	**30 189 529**	**29 847 367**	29 935 464
Subventions provinciales - autres	**4 125 047**	**4 138 061**	4 397 971
Fonds générés par les écoles	**4 000 000**	**5 174 770**	4 576 432
Revenus de placement	**1 500 000**	**1 054 625**	1 592 221
Autres droits de scolarité et revenus	**3 969 179**	**9 106 702**	4 436 257
Amortissement des apports en capital reportés	**16 999 200**	**16 213 143**	15 657 359
	295 416 722	**301 536 771**	326 903 757
Dépenses (note 17)			
Enseignement	**199 829 395**	**196 421 092**	191 115 866
Administration	**9 944 108**	**9 882 812**	11 171 294
Transport	**31 273 399**	**30 657 445**	29 374 453
Installations destinées aux élèves	**48 060 766**	**47 863 393**	46 669 411
Activités financées par les écoles	**4 000 000**	**5 016 121**	4 086 709
Autres dépenses	**5 699 834**	**6 094 344**	6 111 936
	298 807 502	**295 935 207**	288 529 669
Excédent (déficit) annuel	**(3 390 780)**	**5 601 564**	38 374 088
Excédent accumulé au début de l'exercice	**195 828 477**	**195 828 477**	157 454 389
Excédent de l'exercice en fin d'année	**192 437 697**	**201 430 041**	195 828 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PROJET

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 août 2026

	2026	2025
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	**5 601 564**	38 374 088
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	**17 334 891**	16 726 252
Amortissement des apports en capital reportés	**(16 213 143)**	(15 657 359)
Diminution (augmentation) des débiteurs	**(1 972 133)**	8 297 221
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	**(45 182)**	11 357
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	**6 155 110**	(6 411 896)
Diminution des revenus reportés	**(3 612 816)**	(825 181)
Diminution des avantages sociaux futurs	**(348 180)**	(292 988)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**6 900 111**	40 221 494
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(47 580 592)**	(64 579 273)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	**(30 890 676)**	29 885 559
Remboursements de dette	**(7 676 835)**	(7 327 564)
Augmentation des apports en capital reportés	**45 346 523**	27 972 788
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	**(2 333 610)**	6 923 613
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**4 445 402**	57 454 396
Augmentation (diminution) de la trésorerie	**(36 235 079)**	33 096 617
Liquidités au début	**61 181 675**	28 085 058
Liquidités à la fin	**24 946 596**	61 181 675

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2026

	2026	2025
	$	$
Excédent de l'exercice	**5 601 564**	38 374 088
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout liés aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations corporelles	**(47 580 592)**	(64 579 273)
Amortissement des immobilisations corporelles	**17 334 891**	16 726 252
Modification aux estimations des obligations liées à la mise hors service des immobilisations corporelles	**(1 324 693)**	(566 794)
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	**(31 570 394)**	(48 419 815)
Acquisition de frais payés d'avance	**(482 321)**	(437 139)
Utilisation des frais payés d'avance	**437 139**	448 496
Total des activités liées aux actifs non financiers	**(45 182)**	11 357
Augmentation de la dette nette	**(26 014 012)**	(10 034 370)
Dette nette au début de l'exercice	**(392 810 307)**	(382 775 937)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(418 824 319)**	(392 810 307)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés à l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige, que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 diffèrent des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une stipulation créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, lorsque le transfert est autorisé par le cédant et que le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont à recevoir et que le fait imposable est survenu, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient comptabilisés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Instruments financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

c) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises au contrôle de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises au contrôle du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Fonds générés par les écoles
- Partenariat S.A.P.
- Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes réciproques sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés, car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisations corporelles reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont comptabilisés comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 décrété en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont constatés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres de la FEESO, de l'AEFO et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non syndiqués à partir du 1er juin 2018. Depuis le transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, tels que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

i) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été comptabilisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employés normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

	Périodes
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans (1)
Améliorations locatives	Durée du contrat
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 3 à 40 ans.

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le Conseil comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément à la méthode et à la durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

l) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

m) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

n) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

o) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations, les taxes municipales et les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

p) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui, dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales - autres.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	2026	2025
	$	$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	**3 370 157**	3 724 146

3 - DÉBITEURS

	2026	2025
	$	$
Municipalités	**3 516 667**	3 603 351
Autres conseils scolaires	**499 795**	782 378
Gouvernement de l'Ontario	**31 270 320**	31 529 689
Gouvernement du Canada - taxes à la consommation	**4 952 261**	3 059 117
Autres	**3 000 372**	2 292 747
	43 239 415	41 267 282

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 en fonction des programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations, qui seraient, dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2026, le Conseil a un compte débiteur de la province de 96 126 730 $ (93 793 120 $ en 2025) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2026	2025
	$	$
Prêt à demande Segment N, taux préférentiel plus 3,34 %, remboursé au cours de l'exercice		71 000
Prêt à demande Segment O, taux préférentiel plus 3,32 %, remboursé au cours de l'exercice		5 000
Prêt à demande Segment P, taux préférentiel plus 3,32 %, remboursé au cours de l'exercice		149 000
Prêt à demande Segment S, taux préférentiel plus 2,88 %, échéant en septembre 2026	**4 425 000**	
Prêt à demande Segment M, taux préférentiel plus 3,32 %, remboursé au cours de l'exercice		183 000
Prêt à demande Segment Q, taux préférentiel plus 3,33 %, remboursé au cours de l'exercice		21 700 841
Prêt à demande Segment T, taux préférentiel plus 3,33 %, remboursé au cours de l'exercice		33 000
Prêt à demande Segment R, 3,33 %, remboursé au cours de l'exercice		13 173 835
	4 425 000	35 315 676

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé total de 15 000 000 $. Les marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (3,95 %, 4,45 % en 2025).

Le Conseil dispose de sept ententes de financement (douze en 2025) jusqu'à concurrence de 163 488 685 $ (261 304 663 $ en 2025) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	**Montant maximal autorisé**
	$
Segment A	16 655 695
Segment J	33 147 233
Segment M	12 947 306
Segment N	27 801 641
Segment Q	41 880 099
Segment S	26 253 245
Segment T	4 803 466
Total	163 488 685

PROJET

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2026, douze lettres de crédit (douze en 2025) émises par Desjardins Ontario auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 785 951 $ (1 454 234 $ en 2025).

Montant	**Échéance**
$	
53 000	le 2 mai 2027
83 200	le 25 novembre 2026
48 900	le 12 juillet 2027
475 600	le 25 octobre 2026
42 796	le 30 octobre 2026
40 000	le 19 septembre 2026
160 000	le 19 septembre 2026
70 650	le 20 septembre 2026
40 000	le 6 février 2027
14 805	le 31 janvier 2027
235 000	le 6 février 2027
53 000	le 6 février 2027
469 000	le 11 août 2027
1 785 951	

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2026	2025
	$	$
Autres conseils scolaires	**2 363 517**	2 349 678
Comptes fournisseurs et frais courus	**30 455 319**	24 212 280
Intérêts courus	**925 513**	1 027 281
	33 744 349	27 589 239

8 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et affecté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2026, les sommes affectées à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et incluses dans les revenus reportés incluaient ce qui suit :

	Solde au 31 août 2025	**Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements**	**Revenus constatés pour la période**	**Transferts aux apports en capital reportés**	**Solde au 31 août 2026**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**
Installations destinées aux élèves	**17 861 836**	**18 803 752**	**(8 931 063)**	**(13 484 414)**	**14 250 111**
Éducation spécialisée	**-**	**27 949 567**	**(27 949 567)**	**-**	**-**
Autre	**1 211 034**	**5 284 171**	**(5 285 262)**	**-**	**1 209 943**
	19 072 870	**52 037 490**	**(42 165 892)**	**(13 484 414)**	**15 460 054**

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

8 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2024	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2025
	$	$	$	$	$
Installations destinées aux élèves	18 456 556	23 499 083	(11 009 251)	(13 084 552)	17 861 836
Éducation spécialisée	-	27 138 038	(27 138 038)	-	-
Autre	1 441 495	5 698 450	(5 928 911)	-	1 211 034
	19 898 051	56 335 571	(44 076 200)	(13 084 552)	19 072 870

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2026		2025	
	Gratifications de retraite	**Autres avantages sociaux futurs du personnel**	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	$	**$**	$	$
Solde au début	**51 102**	**4 145 067**	155 024	4 354 519
Coût des prestations constituées pour l'exercice	**-**	**375 763**	-	667 842
Intérêts sur l'obligation	**999**	**139 785**	3 903	143 422
Perte (gain) actuarielle nette	**3 325**	**(32 291)**	(3 236)	(23 619)
Prestations versées	**(49 663)**	**(784 490)**	(104 589)	(997 097)
Solde à la fin	**5 763**	**3 843 834**	51 102	4 145 067

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

			2026	2025
	Gratifications de retraite	**Autres avantages sociaux futurs du personnel**	**Total des avantages sociaux futurs du personnel**	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	$	**$**	**$**	$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel	**5 763**	**3 843 834**	**3 849 597**	4 196 169
Gain actuariel non amorti	**396**	**-**	**396**	2 004
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel	**6 159**	**3 843 834**	**3 849 993**	4 198 173

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

			2026	2025
	Gratifications de retraite	**Autres avantages sociaux futurs du personnel**	**Total des avantages sociaux futurs du personnel**	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	$	**$**	**$**	$
Coût des prestations constituées de l'exercice	**-**	**375 763**	**375 763**	667 842
Intérêts sur l'obligation	**999**	**139 785**	**140 784**	147 325
Amortissement des pertes (gains) actuarielles non amorties	**1 717**	**(32 291)**	**(30 574)**	(6 469)
Charges[1] au titre des avantages sociaux futurs du personnel	**2 716**	**483 257**	**485 973**	808 698

[1] À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite interemployeurs, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2026 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2026. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs qui constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite interemployeurs. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2026, le Conseil a contribué 4 244 742 $ (4 128 484 $ en 2025) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles	**2026**	**2025**
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	4,20 % par année au 31 août 2026	3,80 % par année au 31 août 2025
Mortalité	MI 2017	MI 2017

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les prêts pour immobilisations sous forme de débentures comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	2026	2025
	$	$
BNY Mellon, effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 $, échéant en novembre 2029	**12 796 053**	16 028 672
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 $, échéant en novembre 2031	**2 471 458**	2 858 604
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 $, échéant en mars 2033	**7 684 786**	8 617 011
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 $, échéant en mars 2034	**541 993**	597 215
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 $, échéant en avril 2035	**964 024**	1 047 086
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 $, échéant en juin 2038	**14 999 144**	15 967 460
Office ontarien de financement, effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 $, échéant en mars 2039	**28 716 936**	30 402 590
Office ontarien de financement, effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 $, échéant en mars 2040	**1 391 711**	1 471 988
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 $, échéant en mars 2041	**791 102**	832 075
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 $, échéant en mars 2042	**4 573 165**	4 784 506
	74 930 372	82 607 207

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 92 518 448 $, soit 74 930 372 $ de capital et 17 588 076 $ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	Capital	**Intérêts**	**Total**
	$	$	$
2027	8 043 208	3 105 554	11 148 762
2028	8 427 534	2 721 228	11 148 762
2029	8 830 716	2 318 046	11 148 762
2030	7 219 822	1 895 061	9 114 883
2031	5 460 921	1 620 084	7 081 005
2032 et suivantes	36 948 171	5 928 103	42 876 274
	74 930 372	17 588 076	92 518 448

11 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensés à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis au cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2026	2025
	$	$
Solde au début	**397 191 321**	384 875 892
Ajouts aux apports en capital reportés	**31 862 109**	14 888 235
Recettes constatées pour la période	**(16 213 143)**	(15 657 359)
Transferts provenant des revenus reportés	**13 484 414**	13 084 553
Solde à la fin	**426 324 701**	397 191 321

12 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Conseil concernent le désamiantage de ses bâtiments.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 31 août 2026 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 24 402 591 $ (23 077 898 $ au 31 août 2025).

Les modifications des estimations en lien avec les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont de 1 324 693 $ en 2026 (566 794 $ en 2025) et la charge d'actualisation est de nul $ en 2026 (nul $ en 2025).

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En raison de l'incertitude entourant l'échéancier de réalisation des travaux, aucune actualisation n'est appliquée à ces obligations.

Les coûts estimatifs sont réévalués annuellement afin de tenir compte de l'évolution des coûts de réalisation des travaux. Le taux d'inflation utilisé pour l'exercice est de 3,76 %.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026				
	Solde au début	Ajouts, transferts et modifications	Dispositions	Amortisse-ment	Solde à la fin
	$	$	$	$	$
Coût					
Terrains	165 734 503	2 168 074			167 902 577
Améliorations foncières	2 377 904	3 597 613			5 975 517
Construction en cours (a)	8 836 038	(3 119 839)			5 716 199
Bâtiments	591 728 898	43 790 938			635 519 836
Améliorations locatives	573 398				573 398
Structures non permanentes	2 005 727				2 005 727
Mobilier et matériel	11 888 599	720 740			12 609 339
Matériel informatique et logiciels	6 655 641	1 747 759			8 403 400
	789 800 708	48 905 285	-	-	838 705 993
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	860 778			269 375	1 130 153
Bâtiments	185 962 111			15 159 252	201 121 363
Améliorations locatives	64 283			14 358	78 641
Structures non permanentes	1 204 186			89 495	1 293 681
Mobilier et matériel	8 049 318			917 305	8 966 623
Matériel informatique et logiciels	5 458 387			885 106	6 343 493
	201 599 063	-	-	17 334 891	218 933 954
Valeur comptable nette					
Terrains	165 734 503	2 168 074			167 902 577
Améliorations foncières	1 517 126	3 597 613		269 375	4 845 364
Construction en cours (a)	8 836 038	(3 119 839)			5 716 199
Bâtiments	405 766 787	43 790 938		15 159 252	434 398 473
Améliorations locatives	509 115			14 358	494 757
Structures non permanentes	801 541			89 495	712 046
Mobilier et matériel	3 839 281	720 740		917 305	3 642 716
Matériel informatique et logiciels	1 197 254	1 747 759		885 106	2 059 907
	588 201 645	48 905 285	-	17 334 891	619 772 039

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2025				
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	$	$	$	$	$
Coût					
Terrains	129 043 086	36 691 417			165 734 503
Améliorations foncières	2 010 418	367 486			2 377 904
Construction en cours (a)	1 767 713	7 068 325			8 836 038
Bâtiments	572 033 288	19 695 610			591 728 898
Améliorations locatives	573 398				573 398
Structures non permanentes	2 005 727				2 005 727
Mobilier et matériel	11 666 027	222 572			11 888 599
Matériel informatique et logiciels	5 554 984	1 100 657			6 655 641
	724 654 641	65 146 067	-	-	789 800 708
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	723 573			137 205	860 778
Bâtiments	171 350 605			14 611 506	185 962 111
Améliorations locatives	49 925			14 358	64 283
Structures non permanentes	1 112 962			91 224	1 204 186
Mobilier et matériel	7 109 203			940 115	8 049 318
Matériel informatique et logiciels	4 526 543			931 844	5 458 387
	184 872 811	-	-	16 726 252	201 599 063
Valeur comptable nette					
Terrains	129 043 086	36 691 417			165 734 503
Améliorations foncières	1 286 845	367 486		137 205	1 517 126
Construction en cours (a)	1 767 713	7 068 325			8 836 038
Bâtiments	400 682 683	19 695 610		14 611 506	405 766 787
Améliorations locatives	523 473			14 358	509 115
Structures non permanentes	892 765			91 224	801 541
Mobilier et matériel	4 556 824	222 572		940 115	3 839 281
Matériel informatique et logiciels	1 028 441	1 100 657		931 844	1 197 254
	539 781 830	65 146 067	-	16 726 252	588 201 645

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 5 716 199 $ (8 836 038 $ en 2025) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

14 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	2026	2025
	$	$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	**154 176 187**	154 262 560
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	**29 156 894**	21 072 033
Excédent de fonctionnement	**15 556 212**	18 213 552
Fonds générés par les activités scolaires	**3 481 441**	3 322 793
Intérêts courus	**(940 693)**	(1 042 461)
	201 430 041	195 828 477

15 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil de sorte que la part proportionnelle du Conseil des actifs, passifs, revenus et charges du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. La quote-part du Conseil pour 2026 est de 39,3 % (38,9 % en 2025). Les opérations et soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Voici l'information financière condensée pour les deux derniers exercices :

	2026		2025	
	Total	**Quote-part**	Total	Quote-part
	$	**$**	**$**	$
Situation financière				
Actif financier	**957 941**	**376 623**	1 010 030	392 471
Passifs	**1 016 791**	**399 760**	1 066 882	414 562
Actif non financier	**58 850**	**23 137**	56 852	22 091
Excédent accumulé	**-**	**-**	-	-
Résultats				
Produits	**72 268 970**	**28 413 169**	70 568 448	27 421 013
Charges	**72 268 970**	**28 413 169**	70 568 448	27 421 013

16 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

16 - PARTENARIAT S.A.P. (suite)

	2026	2025
	$	$
Actif financier		
Liquidités	**2 354 454**	2 135 014
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer	**2 135 014**	1 889 372
Revenu reporté - autre	**219 440**	245 642
	2 354 454	2 135 014
Actif net	**-**	-
Résultats		
Revenus total	**2 254 908**	2 426 174
Dépenses total	**2 254 908**	2 426 174
Revenus nettes - Quote-part	**232 598**	246 481
Dépenses nettes - Quote-part	**232 598**	246 481

17 - DÉPENSES PAR OBJET

Le tableau ci-dessous résume les charges constatées à l'état consolidé des résultats, par objet :

		2026	2025
	Budget	**Réel**	Réel
	$	**$**	$
Salaire et traitement	**180 919 100**	**182 315 982**	175 530 642
Avantages sociaux	**32 430 928**	**30 926 428**	30 814 447
Perfectionnement du personnel	**731 064**	**719 608**	736 260
Fournitures et services	**20 238 116**	**21 851 060**	20 918 726
Frais de location	**157 865**	**187 604**	181 036
Honoraires et services contractuels	**38 862 691**	**37 834 567**	37 818 724
Autres dépenses	**3 336 062**	**753 020**	1 509 325
Intérêts (note 2)	**3 471 925**	**3 370 157**	3 724 146
Transferts à d'autres conseils	**570 114**	**641 890**	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	**18 089 637**	**17 334 891**	16 726 249
	298 807 502	**295 935 207**	288 529 669

18 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 $ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2026 s'élevaient à 229 858 $ (195 653 $ en 2025). Des affaires juridiques sont en cours, et leur issue incertaine pourrait avoir une incidence sur les futures primes versées par le conseil scolaire.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'ait le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

18 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (suite)

1. Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.

2. À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

19 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Conseil est apparenté à l'Office ontarien de financement (OOF) étant donné que les deux entités sont contrôlées par la province. Les opérations avec l'OOF sont principalement le financement de leurs projets. Le financement total est de 62 134 319 $ au 31 août 2026 (66 578 535 $ au 31 août 2025).

20 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Conseil est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Conseil analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

20 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des principaux actifs du Conseil représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Conseil au risque de variations de la juste valeur.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les prêts et les dettes à long terme et les emprunts temporaires. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention sont pris en charge par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, le Conseil estime que ces emprunts ne l'exposent pas de manière importante au risque de taux d'intérêt.

Le Conseil n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1,00 % (1,00 % au 31 août 2025) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

Le Conseil est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	$	$	$	$
Emprunts temporaires	4 425 000			
Comptes fournisseurs et charges à payer	33 744 349			
Dette à long terme	11 148 762	22 297 524	16 195 888	42 876 274
	49 318 111	22 297 524	16 195 888	42 876 274

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2026

21 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 36 404 289 $.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, du prix du carburant, des salaires et des changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 31 740 431 $ (26 834 004 $ en 2025).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, en vertu d'un contrat de location à long terme pour un bâtiment, à verser une somme de 125 961 $. Ce contrat vient à échéance le 31 juillet 2027.

22 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil a comptabilisé une provision pour griefs de 6 869 019 $, qui représente la meilleure estimation de la direction du passif potentiel à cet égard. Il n'est pas possible pour le moment de déterminer le montant final de l'obligation pouvant découler de ces griefs et le passif réel pourrait différer de façon importante de l'estimation actuelle de la direction. Par contre, la direction est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

Conseil scolaire Viamonde

Annexe B

États financiers 2025-2026
Comparaison des revenus et des dépenses

	Revenus			Dépenses	Surplus (déficit)
	Subventions générales	Autres recettes	Total		
Financement principal de l'éducation					
Personnel pour les salles de classe	135 220 544	541 214	135 761 758	114 536 151	21 225 607
Ressources d'apprentissage	38 024 332	1 056 787	39 081 119	42 817 797	(3 736 678)
Éducation spécialisée	30 083 811	-	30 083 811	39 067 144	(8 983 333)
Installations scolaires	21 382 131	1 964 362	23 346 493	27 000 836	(3 654 343)
Transport des élèves	28 792 244	3 981 120	32 773 364	30 657 445	2 115 919
Administration des conseils scolaires	7 574 210	1 215 269	8 789 479	9 882 812	(1 093 333)
Sous-total	**261 077 272**	**8 758 752**	**269 836 024**	**263 962 185**	**5 873 839**
Installations destinées aux élèves					
Autres installations pour les élèves	3 678 895	-	3 678 895	3 629 433	49 462
Amortissement des immobilisations	15 938 915	274 228	16 213 143	16 213 143	-
Amortissement des travaux financés par CSV	-	-	-	426 722	(426 722)
Intérêts - fonds d'amortissement	-	-	-	69 056	(69 056)
Sous-total	**19 617 810**	**274 228**	**19 892 038**	**20 338 354**	**(446 316)**
Autres					
Financement de la dette ant. 1998	570 114	-	570 114	570 114	-
Autres hors fonctionnement	-	5 524 229	5 524 229	5 524 229	-
Sous-total	**570 114**	**5 524 229**	**6 094 343**	**6 094 343**	**-**
Disponible aux fins de conformité	**281 265 196**	**14 557 209**	**295 822 405**	**290 394 882**	**5 427 523**
Affectations non disponibles					
Achats de terrains	539 597	-	539 597	-	539 597
Fonds générés par les écoles	-	5 174 769	5 174 769	5 016 121	158 648
Amortissement OMHSI	-	-	-	625 970	(625 970)
Variation des intérêts courus	-	-	-	(101 768)	101 768
Non disponible aux fins de conformité	**539 597**	**5 174 769**	**5 714 366**	**5 540 323**	**174 043**
Total	**281 804 793**	**19 731 978**	**301 536 771**	**295 935 205**	**5 601 566**

Conseil scolaire Viamonde

Annexe C

États financiers 2025-2026
Comparaison des revenus contre les prévisions budgétaires révisées

	Subventions générales	Autres recettes	Budget révisé	Subventions générales	Autres recettes	États financiers	Subventions générales	Autres recettes	Écart
Financement principal de l'éducation									
Personnel pour les salles de classe	135 718 301	544 913	136 263 214	135 220 544	541 214	135 761 758	(497 757)	(3 699)	(501 456)
Ressources d'apprentissage	38 475 541	1 182 594	39 658 135	38 024 332	1 056 787	39 081 119	(451 209)	(125 807)	(577 016)
Éducation de l'enfance en difficulté	29 707 156	-	29 707 156	30 083 811	-	30 083 811	376 655	-	376 655
Installations scolaires	20 701 704	1 145 000	21 846 704	21 382 131	1 964 362	23 346 493	680 427	819 362	1 499 789
Transport des élèves	28 733 134	-	28 733 134	28 792 244	3 981 120	32 773 364	59 110	3 981 120	4 040 230
Administration des conseils scolaires	7 302 669	1 592 000	8 894 669	7 574 210	1 215 269	8 789 479	271 541	(376 731)	(105 190)
Sous-total	**260 638 505**	**4 464 507**	**265 103 012**	**261 077 272**	**8 758 752**	**269 836 024**	**438 767**	**4 294 245**	**4 733 012**
Installations destinées aux élèves									
Autres installations pour les élèves	3 614 681	-	3 614 681	3 678 895	-	3 678 895	64 214	-	64 214
Amortissement des immobilisations	16 748 264	250 936	16 999 200	15 938 915	274 228	16 213 143	(809 349)	23 292	(786 057)
Sous-total	**20 362 945**	**250 936**	**20 613 881**	**19 617 810**	**274 228**	**19 892 038**	**(745 135)**	**23 292**	**(721 843)**
Autres									
Financement de la dette ant. 1998	570 114		570 114	570 114	-	570 114	-	-	-
Autres hors fonctionnement		5 129 719	5 129 719	-	5 524 229	5 524 229	-	394 510	394 510
Sous-total	**570 114**	**5 129 719**	**5 699 833**	**570 114**	**5 524 229**	**6 094 343**	**-**	**394 510**	**394 510**
Disponibles aux fins de conformité	**281 571 564**	**9 845 162**	**291 416 726**	**281 265 196**	**14 557 209**	**295 822 405**	**(306 368)**	**4 712 047**	**4 405 679**
Affectations non-disponibles									
Achats de terrains	-	-	-	539 597	-	539 597	539 597	-	539 597
Fonds générés par les écoles	-	4 000 000	4 000 000	-	5 174 769	5 174 769	-	1 174 769	1 174 769
Non-disponibles	**-**	**4 000 000**	**4 000 000**	**539 597**	**5 174 769**	**5 714 366**	**539 597**	**1 174 769**	**1 714 366**
Total des revenus	**281 571 564**	**13 845 162**	**295 416 726**	**281 804 793**	**19 731 978**	**301 536 771**	**233 229**	**5 886 816**	**6 120 045**

Conseil scolaire Viamonde

Annexe D

États financiers 2025-2026
Comparaison des dépenses contre les prévisions budgétaires révisées

	Budget révisé	États financiers	Écart
Financement principal de l'éducation			
Titulaires de classe	114 145 632	114 646 969	501 337
Suppléance	8 753 205	8 373 425	(379 780)
Aide à l'enseignement	18 761 131	17 741 859	(1 019 272)
Petite enfance	5 308 426	5 295 194	(13 232)
Manuels et fournitures	6 493 615	4 815 337	(1 678 278)
Ordinateurs	1 190 646	1 554 576	363 930
Soutien paraprofessionnel et technique	14 231 790	13 720 540	(511 250)
Services de bibliothèque et d'orientation	4 670 696	4 324 070	(346 626)
Perfectionnement professionnel	1 694 927	1 277 140	(417 787)
Chefs de section	-	-	-
Directions d'école et directions adjointes	12 697 026	12 764 132	67 106
Secrétariat	6 388 442	6 409 484	21 042
Coordinateurs et consultants	5 459 134	5 477 566	18 433
Éducation permanente	34 726	20 800	(13 926)
Administration des conseils scolaires	9 944 109	9 882 812	(61 297)
Transport des élèves	31 273 399	30 657 445	(615 954)
Fonctionnement et entretien des écoles	26 344 338	27 000 836	656 498
Sous-total	**267 391 241**	**263 962 185**	**(3 429 056)**
Installations destinées aux élèves			
Autres installations pour les élèves	3 728 558	3 629 433	(99 125)
Amortissement des immobilisations	16 999 200	16 213 144	(786 056)
Amortissement des travaux financés par CSV	426 243	426 722	479
Intérêts - fonds d'amortissement	69 056	69 056	-
Sous-total	**21 223 057**	**20 338 355**	**(884 702)**
Autres			
Financement de la dette ant. 1998	570 114	570 114	-
Autres hors fonctionnement	5 129 719	5 524 229	394 510
Sous-total	**5 699 833**	**6 094 343**	**394 510**
Disponibles aux fins de conformité	**294 314 131**	**290 394 883**	**(3 919 248)**
Affectations non-disponibles			
Fonds générés par les écoles	4 000 000	5 016 121	1 016 121
Amortissement OMHSI	595 138	625 970	30 832
Variation des intérêts courus		(101 768)	
Non-disponibles	**4 595 138**	**5 540 323**	**1 046 953**
Total des dépenses	**298 909 269**	**295 935 206**	**(2 872 295)**

Conseil scolaire Viamonde

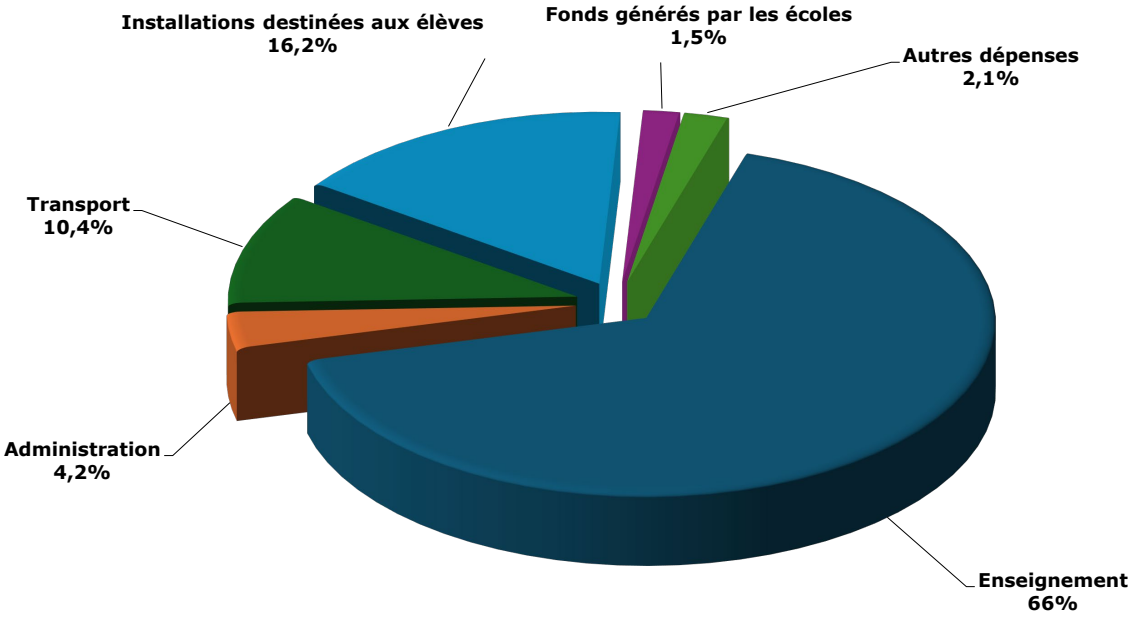
Annexe E

États financier 2025-2026
Détail des excédents accumulés

	Excédent de fonctionnement accumulé	Disponible aux fins de conformité - affectation interne								Non disponible	Excédent total
		Salle de classe	Réserve informatique	Projet PGI	WSIB	Projets prioritaires	Réserve pour déficit en transport	Immob.	Total		
Solde au 31 août 2025	**18 213 550**	**120 000**	**4 799 875**	**750 000**	**-**	**-**	**-**	**15 402 156**	**39 285 581**	**156 542 896**	**195 828 476**
Résultats annuels - opérations	410 774	-	(330 329)	750 000	790 000	3 981 120	-	-	5 601 565	-	5 601 565
Affectation à la réserve pour déficit de financement du transport scolaire	(5 000 000)	-	-	-	-	-	5 000 000	-		-	-
Subvention terrains	(539 597)	-	-	-	-	-	-	-	(539 597)	539 597	-
Variation des intérêts courus	(101 768)	-	-	-	-	-	-	-	(101 768)	101 768	-
Fonds générés par les écoles	(158 648)	-	-	-	-	-	-	-	(158 648)	158 648	-
Amortissement, OMHSI	625 970	-	-	-	-	-	-	-	625 970	(625 970)	-
Amortissement, travaux financés par CSV	426 722	-	-	-	-	-	-	(426 722)	-	-	-
Travaux nouvelles écoles*	(65 995)							65 995	-	-	-
Réappropriation des soldes non dépensés pour projets antérieurs	1 664 038	-	-	-	-	-	-	(1 664 038)	-	-	-
Actifs amortis - fonds d'amortissement	69 056	-	-	-	-	-	-	(69 056)	-	-	-
Intérets sur la dette non supportée	12 109	-	-	-	-	-	-	(12 109)	-	-	-
Sous-total	(2 657 339)	-	(330 329)	750 000	790 000	3 981 120	5 000 000	(2 105 930)	5 427 522	174 043	5 601 565
Solde au 31 août 2026	**15 556 212**	**120 000**	**4 469 546**	**1 500 000**	**790 000**	**3 981 120**	**5 000 000**	**13 296 226**	**44 713 103**	**156 716 939**	**201 430 041**

* Cette écriture découle d'un traitement comptable exigé par le ministère pour l'achat de l'école Chatham. Elle sera contrepassée au cours de l'exercice 2026-2027.

États financiers 2025-2026
Ventilation des dépenses



Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2026-2027 | Viamonde

---

PRÉAMBULE

Conformément aux attentes du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) doit élaborer et mettre en œuvre pour l'année scolaire 2026-2027, un Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM). Ce plan s'inscrit dans la continuité des efforts déployés afin d'améliorer le rendement, l'engagement et la confiance des élèves en mathématiques, tout en favorisant la réussite et l'épanouissement de chaque apprenante et apprenant.

Le PARM 2026-2027 du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) met l'accent sur une mise en œuvre cohérente et rigoureuse du programme-cadre de mathématiques, le développement continu des compétences pédagogiques des membres du personnel axé sur l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et l'utilisation stratégique de données probantes pour orienter les décisions à tous les niveaux du système.

Les actions prévues visent notamment à renforcer l'enseignement explicite de la résolution de problèmes, l'utilisation de la rétroaction descriptive et des conversations mathématiques, le déploiement du modèle de réponse à l'intervention (RAI), l'analyse systématique des données de rendement ainsi que le recours réfléchi aux ressources numériques et à l'intelligence artificielle pour soutenir l'apprentissage.

Elles s'appuient également sur un accompagnement soutenu des équipes-écoles par l'entremise des communautés d'apprentissage professionnel et du leadership pédagogique des leaders scolaires afin de mieux répondre aux besoins de chaque élève et de réduire les écarts de rendement observés.

Conformément aux exigences ministérielles, le PARM doit être présenté aux membres du Conseil avant sa soumission officielle au ministère de l'Éducation. La date limite pour soumettre le PARM au Ministère est le 20 novembre 2026.

SITUATION ACTUELLE

Le PARM des conseils scolaires doit s'appuyer sur la ressource *Passer à l'action en mathématiques* (**voir Annexe A**) prescrite par le Ministère.

En s'appuyant sur cette ressource, le Conseil a identifié des stratégies pour chacun des domaines prioritaires prescrits. Elles seront mises en œuvre non seulement au niveau du Conseil, mais également de l'école et de la salle de classe.

Le PARM s'adresse à l'ensemble des écoles du Conseil. Cependant, les écoles élémentaires Franco-Niagara (3e et 6e année), l'Envolée (3e année), Antonine-Maillet (3e année), Mathieu Da-Costa (6e année) et l'École publique Saint-Joseph (6e année) ont été désignées par le Ministère comme étant prioritaires. Ces écoles ont été identifiées par le Ministère à la lumière de l'analyse des résultats en mathématiques aux évaluations de l'OQRE de l'année scolaire 2021-2022.

Afin de monitorer l'atteinte des objectifs du PARM, plusieurs indicateurs de natures primaires ainsi que tertiaires sont suivis tout au long de l'année.

Les indicateurs tertiaires du PARM sont les suivants :

1. Le pourcentage d'élèves de 3e et 6e année dont le taux d'assiduité est égal ou supérieur à 90%.

2. Le pourcentage d'élèves de 3e et 6e année faisant état à la fin de l'année scolaire d'une rétroaction positive en ce qui a trait à leur attitude et leur niveau de confiance en mathématiques.

3. Le pourcentage des élèves des écoles prioritaires qui atteignent ou dépassent la norme provinciale aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en mathématiques.

L'annexe B présente pour les indicateurs ci-dessus les cibles atteintes par les chacune des écoles prioritaires lors de l'année scolaire 2025-2026.

L'annexe C du présent rapport présente les principales stratégies que Viamonde s'est fixé pour l'année scolaire 2026-2027, afin de continuer d'améliorer le rendement des élèves en mathématiques.

Ces stratégies respectent les trois priorités énoncées par le Ministère, soit :

1. Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre;
2. Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématiques pour l'enseignement;

3. Connaître les élèves apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens mathématiques soient pertinents et bien adaptés.

Afin de soutenir les écoles dans l'atteinte des objectifs visés, du développement professionnel, de l'accompagnement ainsi que des ressources développées par les services du secteur de l'éducation sont offerts aux écoles.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 intitulé *Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2026-2027* | *Viamonde*, soit reçu.

Préparé par :
Le surintendant de l'éducation,
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (3)

Passer à l'action en mathématiques | Critères soutenant un plan d'action à l'échelle provinciale

Les initiatives sur le rendement en mathématiques réalisées à l'échelle de la province devraient inclure de multiples stratégies et pratiques éprouvées et fondées sur des données probantes pour répondre aux besoins locaux liés à l'apprentissage dans les écoles. Le ministère de l'Éducation a collaboré avec des personnes expertes en recherche, des spécialistes en mathématiques, et des conseils scolaires afin d'établir trois actions prioritaires interreliées en mathématiques pour l'année scolaire 2023-2024. Alors qu'ils déterminent les priorités au niveau de leur conseil et de leurs écoles pour le rendement en mathématiques, les leaders en mathématiques des conseils scolaires procéderont à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un Plan d'action pour la réussite en mathématiques qui comprend des indicateurs de rendement clés (IRC) significatifs et mesurables qui sont en lien avec les actions prioritaires ci-dessous.

Une communauté d'excellence en mathématiques : Afin de promouvoir l'enseignement efficace des mathématiques, il est important que les enseignantes et enseignants créent des communautés d'apprenantes et d'apprenants en mathématiques en salle de classe et dans les écoles, et reconnaissent que tous les élèves n'apprennent pas les mathématiques de la même façon ni au même rythme. L'enseignement efficace des mathématiques est soutenu par un environnement d'apprentissage inclusif, positif et sécuritaire où tous les élèves se sentent valorisés et engagés, et où les enseignantes et enseignants communiquent clairement les attentes et établissent des normes et des routines avec leurs élèves dès le début de l'enseignement. Les enseignantes et enseignants à tous les niveaux du système scolaire ont un rôle à jouer dans la création d'une culture d'excellence en mathématiques et dans l'établissement de conditions propices à la réussite. Cela comprend l'examen des pratiques par les leaders pour repérer les obstacles à la réussite, l'établissement d'un cadre de responsabilisation, et la prise en compte des attitudes et des modes de pensée envers les mathématiques dans les plans d'amélioration de l'école et du système.

ACTION PRIORITAIRE : Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre, y compris l'utilisation de pratiques pédagogiques et d'évaluation éprouvées en matière d'amélioration du rendement des élèves

- Les enseignantes et enseignants dans tout le système scolaire s'efforcent-ils de bien comprendre et de mettre en œuvre de façon précise le programme-cadre de mathématiques ?
- Comment les années d'études, les cours et les plans de leçon quotidiens reflètent-ils le programme-cadre actuel, notamment les processus mathématiques et les liens entre les domaines d'études ?

Conseil scolaire

- Accorder la priorité à la compréhension du programme-cadre et au continuum d'apprentissage d'une année d'études à l'autre
- Aligner les ressources, y compris la dotation en personnel, sur les priorités en mathématiques
- Fournir des directives, des ressources et des soutiens relativement aux plans à long terme, aux plans d'unités d'apprentissage et aux plans de leçon alignés sur le programme-cadre de mathématiques
- Tirer parti des ressources numériques en mathématiques pour appuyer les exercices liés au programme-cadre qui sont complétés à la maison

ACTION PRIORITAIRE : Poursuivre un apprentissage continu pour renforcer les connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement

- Quels systèmes, soutiens et ressources sont mis à la disposition du personnel enseignant et des leaders pour les aider à déterminer sur quels concepts mathématiques se concentrer pour approfondir leurs connaissances du contenu mathématique ?
- Dans quelle mesure les enseignantes et enseignants sont-ils motivés dans leur apprentissage continu à renforcer leurs propres connaissances, compétences et attitudes en mathématiques à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques ?

Conseil scolaire

- Utiliser les données sur le rendement des élèves et les travaux des élèves pour établir les concepts mathématiques pour l'apprentissage professionnel des mathématiques
- Comprendre l'importance de la relation entre le contenu mathématique et l'enseignement efficace des mathématiques dans le contexte du rendement des élèves
- Privilégier la maîtrise des contenus d'apprentissage du programme-cadre de mathématiques dans l'enseignement dans le cadre des occasions d'apprentissage professionnel et dans l'affectation des ressources, y compris la dotation en personnel

ACTION PRIORITAIRE : Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et adaptés

- Comment les données d'évaluation et les connaissances antérieures en mathématiques des élèves sont-elles utilisées pour guider les interventions et la planification ?
- Comment les enseignantes et enseignants apprennent-ils à connaître les forces, les besoins et les intérêts en mathématiques de tous les élèves afin d'éclairer leurs décisions en matière d'enseignement ?
- Comment les enseignantes et enseignants appuient-ils l'inclusion et l'engagement de tous les élèves, en particulier ceux qui ont des besoins d'apprentissage variés ?

Conseil scolaire

- Harmoniser le Plan d'action pour la réussite en mathématiques avec le plan d'amélioration du conseil scolaire, y compris en utilisant les données démographiques et d'évaluation des élèves pour cerner les domaines d'intervention
- Renforcer les capacités en analyse des données pour comprendre le rendement en mathématiques à partir de diverses sources, notamment l'alignement entre les résultats de l'OQRE, les bulletins scolaires et les outils et tâches d'évaluation élaborés localement
- Fournir un outil numérique en mathématiques pour appuyer l'apprentissage des élèves en mathématiques, à la maison ou à l'école, que le personnel enseignant pourrait utiliser pour comprendre les niveaux

		d'apprentissage actuels des élèves et fournir des soutiens ciblés aux élèves • Élaborer une stratégie d'assiduité à l'échelle du système axée sur les élèves ayant plus de 10 jours d'absence, dans le cadre de la stratégie d'absence prolongée actuelle du conseil
École • Établir des liens directs entre les planifications à long terme, les programmes d'études du conseil, les plans de leçon et les rapports liés aux attentes du programme-cadre actuel (par exemple, les enseignantes et enseignants consultent régulièrement le site Web Curriculum et ressources pour assurer l'alignement) • Participer à un apprentissage professionnel continu (par exemple, les réunions par année d'études, par cycle, par section, par équipes de soutien et les visites dans les salles en classe) sur le programme-cadre, et établir des liens entre les domaines • Prendre des décisions intentionnelles en ce qui a trait à la dotation en personnel pour s'assurer que le personnel enseignant des années d'études clés possède une profonde compréhension du programme-cadre et des pratiques pédagogiques nécessaires pour enseigner et évaluer efficacement les concepts et les compétences en mathématiques	**École** • Collaborer avec les leaders systémiques en mathématiques des conseils pour cerner les concepts mathématiques prioritaires au niveau de l'école, du cycle, et de l'année d'études, dont la planification et le suivi de l'apprentissage professionnel connexe • Participer à des rencontres de collaboration régulières (par exemple, enseignement en équipe, analyse collaborative des travaux des élèves, réseaux au sein de l'école ou du conseil, visites dans les classes) pour approfondir ses connaissances des mathématiques, du programme-cadre, des points de départ de l'enseignement et des interventions • Impliquer les familles et la communauté pour soutenir la compréhension des modes de connaissance en mathématiques (par exemple, les familles et la communauté sont invitées à contribuer à la planification et la tenue de soirées mathématiques en famille)	**École** • Cerner les concepts clés en mathématiques, fondés sur les données de l'OQRE, y compris les résultats portant sur les domaines et compétences, pour déterminer les domaines où les élèves ont le plus de difficulté et s'il existe des écarts entre les résultats obtenus en classe et ceux de l'OQRE • Intégrer des tâches d'apprentissage communes, ouvertes et parallèles, dans l'ensemble des années d'études et des cycles qui favorisent l'appropriation des mathématiques par les élèves tout en faisant en sorte que tous les élèves ont accès à des points d'entrée accessibles aux fins de l'apprentissage • Suivre de près les impressions et le niveau de confiance des élèves face aux mathématiques et y réagir (par exemple, sondages écrits, conférence avec les élèves, activités familiales et engagements communautaires) • Élaborer des processus pour cerner et suivre le rendement des élèves ayant un rendement inférieur au niveau 2 en mathématiques et fournir un soutien soutenu pour que les élèves puissent accéder aux attentes du programme-cadre pour l'année d'études
Salle de classe • Établir des liens explicites entre et avec les processus mathématiques lors de la planification de leçons et utiliser des pratiques pédagogiques éprouvées (par exemple, les pratiques pédagogiques à fort impact) • Faire le lien entre l'enseignement et l'évaluation et les attentes du programme-cadre et la compréhension essentielle à long terme des mathématiques au moyen de continuums de développement • Utiliser une variété d'outils d'évaluation pour éclairer les prochaines étapes relativement à la mise en œuvre du programme-cadre (par exemple, pistes de réflexion pour les enseignantes et enseignants sur le site Web Curriculum et ressources, billets de sortie pour orienter la planification des cours en réponse aux besoins des élèves)	**Salle de classe** • Accéder aux ressources (par exemple, appuis destinés au personnel enseignant sur le site Web Curriculum et ressources), aux expertes et experts (par exemple, conseillère/conseiller pédagogique, facilitatrice/facilitateur en mathématiques) et à l'apprentissage professionnel pour continuer d'élargir ses connaissances des contenus d'apprentissage aux fins de l'enseignement • Donner l'exemple d'une attitude positive et curieuse face à l'apprentissage des mathématiques afin de créer un environnement où les élèves sont enthousiastes à l'égard des mathématiques et de devenir des apprenantes et apprenants confiants (par exemple, utiliser régulièrement « la réflexion à voix haute », rendre le processus de résolution de problèmes explicite, intégrer des directives et des conversations en mathématiques, résoudre des casse-têtes et problèmes de mathématiques en collaboration avec les élèves)	**Salle de classe** • Adapter la planification des leçons en fonction des données recueillies à la suite de multiples et fréquentes occasions d'évaluation (par exemple, entrevues, conversations, agendas des élèves, billets de sortie, portfolios des travaux des élèves, sondages) • Comprendre les forces, les besoins et les intérêts des élèves en mathématiques et y répondre en utilisant une variété de ressources, notamment le site Web Curriculum et ressources, les plans d'enseignement individualisés (PEI) et la collaboration avec les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté et les aide-enseignantes et aide-enseignants • Planifier, enseigner et évaluer l'apprentissage de manière sensible et adaptée à la culture, qui motive les élèves à s'approprier leurs apprentissages et leurs progrès en mathématiques • Assurer le suivi des élèves et leur redonner de la motivation dès les premiers signes que le taux d'absence a un impact sur l'apprentissage (par exemple, à trois jours et à six jours d'absence) et mettre en œuvre la stratégie de 10 jours d'absence et d'absence prolongée du conseil

Conseil scolaire Viamonde

Annexe B – bilan des indicateurs du PARM 2025-2026 | Écoles prioritaires

PARM - Viamonde Taux d'assiduité des écoles prioritaires							
Écoles	**Niveau**	**École 2023-2024**	**Conseil 2023-2024**	**École 2024-2025**	**Conseil 2024-2025**	**École 2025-2026**	**Conseil 2025-2026**
ÉÉ Franco-Niagara	3e	74%	72%	64%	75%	59%	73%
ÉÉ L'Envolée	3e	65%	72%	75%	75%	68%	73%
ÉÉ Antonine-Maillet	3e	96%	72%	83%	75%	84%	73%
ÉÉ Franco-Niagara	6e	50%	58%	77%	67%	69%	55%
ÉÉ Mathieu Da-Costa	6e	76%	58%	89%	67%	86%	55%
École publique Saint-Joseph	6e	30%	58%	33%	67%	40%	55%

TABLEAU 1 : POURCENTAGE DES ÉLÈVES DONC LE TAUX D'ASSIDUITÉ INDIVIDUEL EST ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 90% - JUIN 2026

PARM - Viamonde Perception des élèves en ce qui a trait à leur attitude et leur niveau de confiance en mathématiques					
Écoles	**Niveau**	Je suis bonne ou bon en mathématiques			
		2022-2023	**2023-2024**	**2024-2025**	**2025-2026**
ÉÉ Franco-Niagara	3e	64%	83%	64%	32%
ÉÉ L'Envolée	3e	64%	69%	36%	55%
ÉÉ Antonine-Maillet	3e	79%	74%	69%	80%
ÉÉ Franco-Niagara	6e	33%	47%	78%	62%
ÉÉ Mathieu Da-Costa	6e	70%	44%	67%	58%
École publique Saint-Joseph	6e	60%	57%	67%	40%

TABLEAU 2 : PERCEPTION DES ÉLÈVES EN CE QUI A TRAIT À LEUR ATTITUDE ET LEUR NIVEAU DE CONFIANCE EN MATHÉMATIQUES – JUIN 2026

Annexe B – bilan des indicateurs du PARM 2025-2026 | Écoles prioritaires

PARM - Viamonde Rendement en mathématiques aux tests de l'OQRE des écoles prioritaires						
Écoles	**Niveau**	**2021-2022[1]**	**2022-2023**	**2023-2024**	**2024-2025**	**2025-2026**
ÉÉ Franco-Niagara	3e	25%	64%	56%	82%[2]	62%
ÉÉ L'Envolée	3e	38%	52%	44%	58%	61%
ÉÉ Antonine-Maillet	3e	40%	87%[2]	100%[2]	100%[2]	82%[2]
ÉÉ Franco-Niagara	6e	9%	11%	60%	42%	62%
ÉÉ Mathieu Da-Costa	6e	8%	95%[2]	96%[2]	75%[2]	86%[2]
École publique Saint-Joseph	6e	38%	31%	70%[2]	69%[2]	71%[2]

[1.] Résultats de l'OQRE ayant conduit à la sélection de l'école comme écoles prioritaires par le ministère de l'Éducation.
[2.] Écoles donc le rendement des élèves aux tests de l'OQRE de mathématiques est supérieur ou égal à la moyenne provinciale.

TABLEAU 3 : RENDEMENT DES ÉCOLES PRIORITAIRES AUX TESTS DE L'OQRE – 2025-2026

Conseil scolaire Viamonde

PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES 2026-2027
VIAMONDE

Conseil scolaire Viamonde	Assurer la fidélité de la mise en œuvre du programme-cadre	Poursuivre l'apprentissage continu des connaissances du contenu mathématique pour l'enseignement	Connaître les apprenantes et les apprenants en mathématiques et veiller à ce que les tâches, les interventions et les soutiens en mathématiques soient pertinents et bien adaptés
Domaines où des besoins ont été relevés	• Accorder la priorité à la compréhension du programme-cadre et au continuum d'apprentissage des mathématiques d'une année à l'autre. • Tirer parti de l'intelligence artificielle et des ressources numériques pour soutenir et enrichir l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques, tout en consolidant les connaissances acquises en salle de classe. • Assurer une mise en œuvre cohérente, rigoureuse et évolutive de l'enseignement des mathématiques, fondée sur l'utilisation des ressources approuvées par le Conseil et intégrant le codage et la littératie financière.	• Renforcer la cohérence du modèle de la réponse à l'information (RAI) à travers la mise en œuvre rigoureuse de l'approche de l'enseignement explicite pour la résolution de problèmes, de l'utilisation structurée des résultats d'apprentissage, des critères d'évaluation et de la rétroaction descriptive. Soutenir cette mise en œuvre par les conversations mathématiques et les regroupements flexibles ainsi que l'enseignement en petits groupes. • S'appuyer sur diverses sources de données pour cibler les concepts mathématiques les moins maîtrisés et mettre en œuvre des stratégies d'enseignement ciblées, notamment l'enseignement explicite, les conversations mathématiques et le travail en petits groupes, afin de mieux répondre aux besoins des élèves.	• Favoriser une culture décisionnelle fondée sur une connaissance fine et nuancée du profil des élèves et avoir une pratique réflexive continue sur leur progression en mathématiques. • Utiliser des données pour créer une culture d'attentes élevées et assurer le suivi des conditions qui favorisent l'engagement intellectuel de tous les élèves y compris celles et ceux pour lesquels les besoins en mathématiques ne sont pas encore comblés.
Stratégies au niveau du conseil	• Déployer, à l'échelle du Conseil, une approche systémique et cohérente d'analyse des données recueillies à la fin des parcours d'enseignement et d'apprentissage afin d'évaluer la progression des élèves, d'identifier les besoins prioritaires et de déterminer les prochaines étapes pédagogiques. • Concevoir et déployer au niveau Conseil un plan de développement professionnel portant sur l'enseignement efficace des mathématiques en s'appuyant sur les ressources probantes qui s'alignent sur les attentes des programme cadre de mathématiques. • Assurer le développement professionnel et l'accompagnement du personnel afin de soutenir une utilisation pédagogique, critique, responsable et efficace des agentes d'IA développés à l'échelle du Conseil ainsi que leurs impacts sur l'amélioration du rendement et de l'autonomie des élèves.	• Déployer un cadre systémique visant à assurer une mise en œuvre cohérente de l'enseignement explicite pour la résolution de problèmes, la formulation de résultats d'apprentissage précis, de l'utilisation de critères d'évaluation explicites, de la rétroaction descriptive, des conversations mathématiques et des regroupements flexibles fondés sur les besoins des élèves et intégrées aux structures existantes, notamment les communautés d'apprentissage professionnel, l'accompagnement pédagogique, le leadership pédagogique des directions d'école et les ressources numériques. • Renforcer la capacité des équipes-écoles à prendre des décisions pédagogiques fondées sur des données probantes en leur fournissant des profils de sortie en numératie, des analyses des résultats de l'OQRE et un accompagnement structuré à l'analyse des données pour soutenir l'identification des besoins, la planification des interventions et la mise en œuvre cohérente du modèle RAI.	• Renforcer, à l'échelle du Conseil, l'utilisation cohérente et rigoureuse des ressources, des outils et des données existants afin de mieux comprendre les forces, les besoins et les profils d'apprentissage des élèves en mathématiques, puis d'orienter la planification, la différenciation et l'ajustement de l'enseignement et des soutiens qui leur sont offerts. • Fournir aux écoles des données désagrégées, des outils de monitorage et un accompagnement à l'analyse des données afin de soutenir une culture d'attentes élevées, de suivre les conditions favorisant l'engagement intellectuel des élèves et d'orienter la mise en œuvre de pratiques pédagogiques répondant aux besoins de tous les apprenants.

Stratégies au niveau de l'école	• Mettre en place des processus collaboratifs et réguliers d'analyse des données recueillies à la fin des parcours d'enseignement et d'apprentissage afin de suivre la progression des élèves, de cerner les apprentissages à consolider et de déterminer les prochaines étapes dans l'apprentissage des élèves; ceci dans le but d'ajuster la planification, coordonner les interventions et assurer la continuité des apprentissages entre les années d'études. • Mettre en œuvre des communautés d'apprentissage professionnel permettant aux équipes d'approfondir leur compréhension du programme-cadre, d'analyser la progression des apprentissages entre les années d'études et d'adopter des pratiques d'enseignement efficaces répondant aux besoins observés des élèves. • Offrir au personnel un accompagnement différencié et continu afin de soutenir la planification, l'expérimentation, l'analyse et l'amélioration des pratiques pédagogiques intégrant les agents d'IA.	• Mobiliser les équipes autour d'une démarche collaborative d'amélioration continue où les CAP deviennent le principal lieu d'analyse des données, de planification, d'expérimentation et d'ajustement des pratiques pédagogiques à fort impact; ceci soutenu par un leadership pédagogique partagé et structurer permettant d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre tout en favorisant les observations entre pairs et en valorisant le partage des pratiques efficaces ayant eu le plus d'impact sur la réussite des élèves. • Exercer un leadership pédagogique actif en animant les CAP à l'aide des ressources (gabarits d'analyse de données et de pratiques réflexives, …) développés par le conseil afin de soutenir une prise de décision fondée sur des données probantes. • Monitorer la mise en œuvre des stratégies d'enseignement ciblées, accompagnera les équipes dans l'analyse de leur impact sur le rendement des élèves et veiller à l'ajustement continu des interventions dans le cadre du modèle RAI, en vue d'améliorer les résultats en mathématiques pour tous les élèves.	• Veiller à ce que l'équipe-école utilise de manière rigoureuse et cohérente les ressources élaborées par le Conseil, recueille régulièrement des preuves d'apprentissage à l'aide des outils existants et mobilise ces données au sein des communautés d'apprentissage professionnel; dans le but de déterminer, planifier et ajuster les prochaines étapes pédagogiques afin de répondre de façon ciblée aux forces, aux besoins et au profil d'apprentissage de chaque élève. • Exercer un leadership pédagogique actif en assurant la mise en œuvre cohérente des parcours spiralés et des tâches communes, en animant les CAP à l'aide des gabarits d'analyse de données et de pratiques réflexives, et en monitorant régulièrement leur impact sur l'engagement intellectuel et la réussite des élèves. • Accompagner les équipes-écoles dans l'analyse des données et l'ajustement des pratiques afin de maintenir des attentes élevées envers tous les élèves, et de réduire les écarts de rendement en mathématiques.
Stratégies au niveau de la salle de classe	• Utiliser les données de fin de parcours pour fournir une rétroaction descriptive, réenseigner les concepts non maîtrisés, offrir des interventions ciblées, proposer des occasions d'enrichissement et planifier le parcours d'apprentissage suivant. • Mobiliser la connaissance du programme-cadre, du continuum d'apprentissage et des pratiques efficaces d'enseignement afin de planifier, mettre en œuvre et ajuster l'enseignement des mathématiques en fonction des acquis, des besoins et de la progression de chaque élève. • Utiliser l'IA pour différentier ou consolider l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques. • Planifier et mettre en œuvre un enseignement quotidien des mathématiques cohérent et progressif en utilisant systématiquement les parcours spiralés d'enseignement du Conseil et en intégrant de façon explicite les ressources recommandées en codage et en littératie financière.	• Mettre en œuvre de façon intentionnelle les pratiques pédagogiques à fort impact en rendant explicites les intentions d'apprentissage et les critères de réussite, en utilisant la rétroaction descriptive, en favorisant les conversations axées sur l'apprentissage des mathématiques et en répondant aux besoins des élèves grâce aux regroupements flexibles et à l'analyse continue des preuves d'apprentissage. • Utiliser les preuves d'apprentissage et les orientations issues des CAP pour prendre des décisions pédagogiques éclairées et mettre en œuvre des interventions adaptées aux besoins des élèves.	• Mettre en œuvre un enseignement différencié fondé sur l'analyse régulière des preuves d'apprentissage, qui s'appuie sur les questions les moins réussies de l'OQRE et les résultats des évaluations de fin de parcours, afin de cerner les forces, les besoins et les conceptions erronées des élèves. Utiliser ces données pour ajuster les tâches, les stratégies d'enseignement, les regroupements flexibles, la rétroaction et les interventions ciblées, puis vérifier continuellement leurs effets sur la progression de chaque élève. • Appuyer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques en se servant des données des évaluations diagnostiques de début de parcours, des ressources de Knowledgehook permettant de déterminer les besoins des élèves, des ressources hebdomadaires fournis par le conseil pour l'apprentissage du codage débranché et des évaluations communes de fin de parcours.

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : RAPPORT Nº 2 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – SÉANCE PUBLIQUE

Le comité de vérification a tenu la rencontre nº 2 en séance publique de 17 h 32 à 17 h 36 et de 18 h 52 à 19 h 02 le 9 novembre 2026 par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller Fortin.

Membres du Conseil	M. David Paradis, Conseiller scolaire, président du comité de vérification Mme Geneviève Oger, Conseillère scolaire M. Benoit Fortin, Président du Conseil (17 h 33)
Membres externes	Mme Alvyde Ndzana Mme Fatoumata Ba
Membres de l'équipe de vérification	Mme Joëlle Huneault, Dirigeante principale Mme Soukaina Ikbal, Vérificatrice interne
Membres de l'équipe de vérification externe	M. Louis-Philippe Lamarche, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton M. Nicholas Scott, directeur chez Raymond Chabot Grant Thornton
Membres de l'administration	M. Sébastien Fontaine, Direction de l'éducation et secrétaire M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et trésorier Mme Amy Mayher, Directrice des Services administratifs Mme Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :
1. Documents CV 9 novembre 2026.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a approuvé le procès-verbal public du 9 septembre 2026 ;

2. qu'il a reçu le rapport sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne ;

3. qu'il complétera une l'évaluation du rendement du vérificateur externe conformément au Règlement de l'Ontario 361/10. Les membres du comité sont demandés de remplir le formulaire électronique d'évaluation du rendement du vérificateur externe avant le 8 janvier 2027;

4. qu'il a reçu l'attestation de la direction de l'éducation que le Conseil a respecté les lois fédérales et provinciales, les règlements ainsi que les statuts courants applicables au Conseil ;

5. que le rapport suivant soit transféré du huis clos au domaine public :
- Recommandation du comité de vérification d'approuver les états financiers 2025-2026 ;

6. que les dates des prochaines rencontres du Comité de vérification pour l'année 2026-2027 se tiendront à 17 h 30 sur TEAMS comme indiqué ci-dessous :

- 8 février 2027
- 7 juin 2027

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 intitulé *Rapport nº 2 du comité de vérification - Séance publique* soit reçu.

Le président du Comité

David Paradis

Le surintendant des services corporatifs et trésorier
Jason Rodrigue

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport nº 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

---

Le comité a tenu sa rencontre nº 1 le **13 octobre 2026** de **17 h 32 à 17 h 57** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire (17 h 44)
Membres d'organismes présents	Mme Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité Mme Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter Mme Nancy Komi, représentante d'Epilepsy Southwestern Ontario (17 h 37) Mme Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation Mme Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée Mme Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité Mme Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil
Membre invité de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

1._Documents_CCES_13_oct_2026.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal nº 10 du 9 juin 2026 ;

2. qu'il a reçu le rapport sur le *Budget pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée 2025-2026* de M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier;

3. qu'il a reçu les données sur les élèves bénéficiant d'un programme d'éducation spécialisée par M^me^ Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation ;

4. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents;

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 intitulé *Rapport n^o^ 1 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport nº 2 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

---

Le comité a tenu sa rencontre nº 2 le **13 octobre** de **17 h 58 à 19 h 05** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membres d'organismes présents	Mme Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité Mme Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter Mme Nancy Komi, représentante d'Epilepsy South western Ontario Mme Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation Mme Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée Mme Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité Mme Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil
Membre invité	Mme Laura-Line Nathalie Gaspar, Consultante en autisme

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

1. Documents CCES 13 oct 2026.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu une présentation de Mme Laura-Line Nathalie Gaspar, consultante en autisme sur le Camp Habilo-Socio+, un programme de perfectionnement des compétences après l'école ;

2. qu'il a rapport verbal de Mme Dounia Bakiri, sur les Camp d'été en littératie et en numératie ;

3. qu'il a reçu un rapport verbal sur l'ouverture des deux nouvelles de CAA pour les régions de Peel/Halton, une au palier secondaire à l'École secondaire Jeunes sans Frontières et une autre au palier élémentaire à l'École élémentaire Le Flambeau;

4. qu'il a reçu un avis sur le lancement des mises en candidature de membriété du CCÉS ;

5. que la date de la prochaine rencontre CCÉS, rencontre nº 3 et nº 4 se tiendra le 10 novembre 2026 à 17 h 30.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 intitulé *Rapport nº 2 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport nº 3 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

---

Le comité a tenu sa rencontre nº 3 le **10 novembre 2026** de **17 h 30 à 18 h 04** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membre du Conseil absent	Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	Mme Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité Mme Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter Mme Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membre d'organisme absent	Mme Nancy Komi, représentante d'Epilepsy Southwestern Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation Mme Annette Petitpas, directrice des services du secteur de l'éducation Mme Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée Mme Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité Mme Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil
Membre invité de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	M. Baudelaire Fogno, directeur des services du secteur de l'éducation, Volet-cadre d'efficacité

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :
1. Documents CCES No 3 2026-11-10.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal nº 1 du 13 octobre 2026 ;

2. qu'il a adopté le procès-verbal nº 2 du 13 octobre 2026;

3. qu'il a reçu une présentation sur le Bilan OQRE du Conseil des élèves inscrits dans le programme d'éducation spécialisée de M. Baudelaire Fogno, directeur des services du secteur de l'éducation, Volet-cadre d'efficacité ;

4. qu'il a reçu une mise à jour des organismes présents;

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 intitulé *Rapport nº 3 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Conseil scolaire Viamonde

PUBLIC

Le 20 novembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Rapport nº 4 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée

Le comité a tenu sa rencontre nº 4 le **10 novembre 2026** de **18 h 05 à 18 h 45** par vidéoconférence, sous la présidence de conseiller Fortin.

Membres du Conseil présents	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
Membre du Conseil absent	Mme Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
Membres d'organismes présents	Mme Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto coprésidente du Comité Mme Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter Mme Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH
Membre d'organisme absent	Mme Nancy Komi, représentante d'Epilepsy Southwestern Ontario
Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde	Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation Mme Annette Petitpas, directrice des services aux élèves Mme Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée Mme Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité Mme Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :
1._Documents_CCES_No_4_2026-11-10.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a reçu une présentation de Mme Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité sur le *Guide d'appui à la transition des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée* ;

2. qu'il a reçu un rapport verbal sur la membriété des organismes et les intentions de retour des membres du CCÉS ;

3. que la date de la prochaine rencontre CCÉS, rencontre nº 5 se tiendra le 13 janvier 2027 à 17 h 30.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 novembre 2026 intitulé *Rapport nº 4 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée* soit reçu.

Le président du comité,
Benoit Fortin

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri